

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

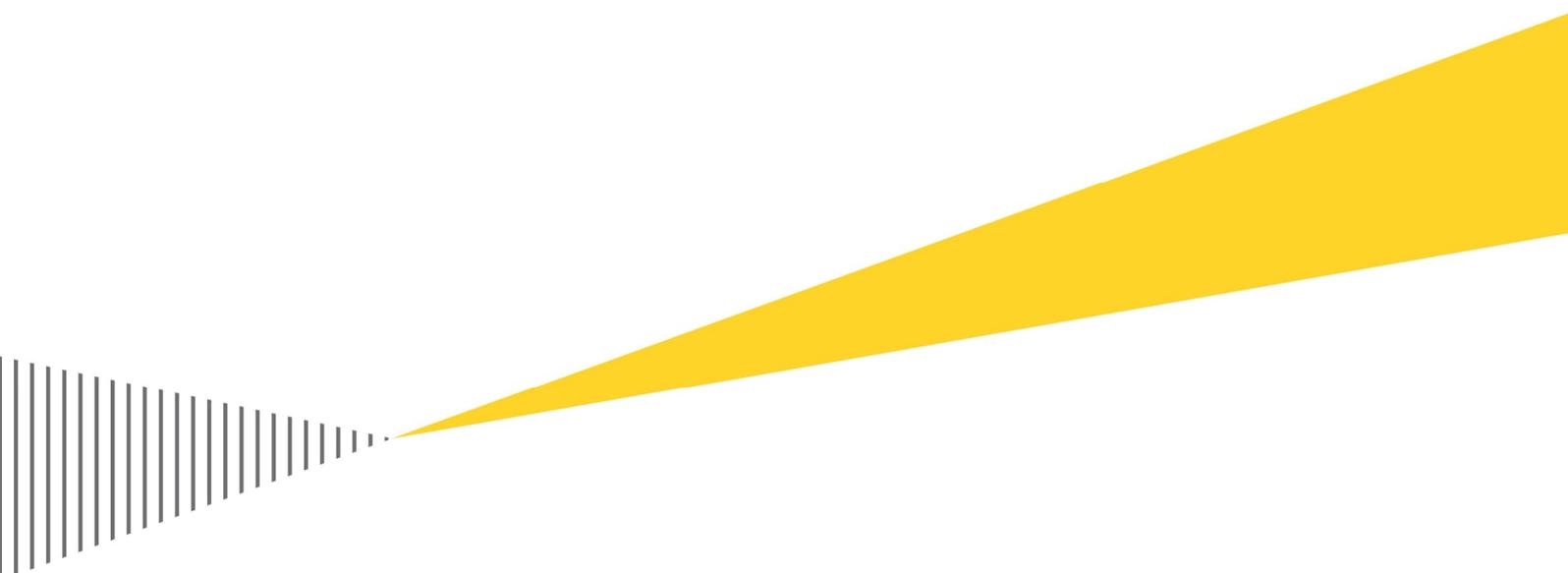
Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1998 B 05763

Numéro SIREN : 421 106 709

Nom ou dénomination : Schneider Electric France

Ce dépôt a été enregistré le 10/06/2022 sous le numéro de dépôt 15810



Schneider Electric France
Exercice clos le 31 décembre 2021

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

ERNST & YOUNG et Autres



Schneider Electric France

Exercice clos le 31 décembre 2021

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

A l'Associé Unique de la société Schneider Electric France,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision de l'associé unique, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Schneider Electric France relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le paragraphe « Changement de méthode comptable » de l'annexe aux comptes annuels qui présente les incidences de la mise à jour de la recommandation ANC n°2013-02 en matière d'évaluation des engagements de retraites et avantages similaires.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Comme exposé dans la note 2 « Immobilisations financières » de l'annexe aux comptes annuels, votre société réalise des tests de dépréciation lorsque les indices de perte de valeur sont identifiés. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ces tests de dépréciation et apprécié que la note 7.7 « Provisions pour dépréciation de l'actif » de l'annexe aux comptes annuels fournisse une information appropriée.

La note 5 « Indemnités de fin de carrière » ainsi que le paragraphe « Indemnités de fin de carrière » de la note 7.13 « Provisions pour risques et charges » de l'annexe aux comptes annuels précisent les modalités d'évaluation des engagements de retraite et autres avantages du personnel, postérieurs à l'emploi. Ces engagements ont fait l'objet d'une évaluation actuarielle. Nos travaux ont consisté à revoir les données et les hypothèses retenues ainsi que les calculs effectués, et apprécier que ces notes de l'annexe fournissent une information appropriée.

Comme exposé dans la note 3 « Stocks et en-cours - Produits » de l'annexe aux comptes annuels, votre société comptabilise une part significative de la marge selon la méthode du pourcentage à l'avancement. Notre appréciation des montants ainsi comptabilisés s'est fondée sur l'analyse du processus mis en place par la direction pour identifier et évaluer les risques de dérive par rapport au niveau de marge attendu, eu égard aux aléas résultant du type de prestations réalisées et/ou des spécificités du projet. Dans le cadre de notre appréciation de ces estimations, nous avons apprécié le caractère raisonnable des hypothèses retenues et des évaluations qui en résultent.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude



est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 22 avril 2022

Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG et Autres

Frédéric Elkeslassy

Rubriques	Montant Brut	Amort. Prov.	31/12/2021	31/12/2020
Capital souscrit non appelé				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement	7 041 262,39	5 637 331,35	1 403 931,04	804 169,04
Concessions, brevets et droits similaires	195 060,54	195 060,54		
Fonds commercial	242 978 091,74	123 583 487,74	119 394 604,00	120 832 275,00
Autres immobilisations incorporelles	100 212 517,55	93 566 273,08	6 646 244,47	4 521 889,14
Avances, acomptes sur immo. incorporelles				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains	5 484 543,01	3 205 311,43	2 279 231,58	2 362 821,44
Constructions	195 147 412,23	133 193 953,47	61 953 458,76	64 926 719,23
Installations techniques, matériel, outillage	681 366 130,37	555 903 390,63	125 462 739,74	120 394 799,00
Autres immobilisations corporelles	30 681 424,50	15 224 088,40	15 457 336,10	14 301 863,24
Immobilisations en cours	34 969 630,94	257 831,13	34 711 799,81	41 556 903,13
Avances et acomptes	3 914 352,19		3 914 352,19	2 764 695,12
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations par mise en équivalence				
Autres participations	141 897 586,78	107 419 183,56	34 478 403,22	33 933 728,30
Créances rattachées à des participations	128 334,06		128 334,06	
Autres titres immobilisés	9 000 115,66		9 000 115,66	9 000 115,66
Prêts	533 895,90	300 000,00	233 895,90	233 895,90
Autres immobilisations financières	144 513,27		144 513,27	143 620,32
ACTIF IMMOBILISE	1 453 694 871,13	1 038 485 911,33	415 208 959,80	415 777 494,52
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières, approvisionnements	173 618 340,04	21 988 395,02	151 629 945,02	94 708 259,24
En-cours de production de biens	42 790 303,96		42 790 303,96	35 832 220,14
En-cours de production de services	9 828 833,34		9 828 833,34	8 933 485,59
Produits intermédiaires et finis	54 446 409,74	3 503 158,46	50 943 251,28	40 992 637,60
Marchandises	382 464,44	6 577,00	375 887,44	284 711,00
Avances et acomptes versés sur commandes	5 763 784,74		5 763 784,74	2 701 907,80
CREANCES				
Créances clients et comptes rattachés	619 381 003,08	5 762 474,94	613 618 528,14	524 510 187,55
Autres créances	62 599 347,16	552 226,36	62 047 120,80	119 291 851,54
Capital souscrit et appelé, non versé				
DIVERS				
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)				
Disponibilités	173 263 369,44		173 263 369,44	223 362 798,83
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance	8 340 444,01		8 340 444,01	1 804 346,06
ACTIF CIRCULANT	1 150 414 299,95	31 812 831,78	1 118 601 468,17	1 052 422 405,35
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
TOTAL GENERAL	2 604 109 171,08	1 070 298 743,11	1 533 810 427,97	1 468 199 899,87

Rubriques	31/12/2021	31/12/2020
Capital social ou individuel (dont versé :)	370 000 000,00	370 000 000,00
Primes d'émission, de fusion, d'apport	1 076 887,24	1 076 887,24
Ecarts de réévaluation (dont écart d'équivalence :)		
Réserve légale	37 000 000,00	37 000 000,00
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées (dont rés. Prov. fluctuation cours)		
Autres réserves (dont achat œuvres originales artistes)	1 917,23	1 917,23
Report à nouveau	-18 992 790,81	106 275,57
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	59 813 446,11	-28 123 066,38
Subventions d'investissement	275 000,00	
Provisions réglementées	33 514 290,59	32 591 449,76
CAPITAUX PROPRES	482 688 750,36	412 653 463,42
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées	116 200,32	73 268,62
AUTRES FONDS PROPRES	116 200,32	73 268,62
Provisions pour risques	106 984 376,56	107 767 458,33
Provisions pour charges	92 645 555,82	134 556 982,34
PROVISIONS	199 629 932,38	242 324 440,67
DETTES FINANCIERES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 530 827,89	181 261,29
Emprunts et dettes financières divers (dont empr. participatifs)		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	40 360 981,58	59 223 891,82
DETTES D'EXPLOITATION		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	525 489 502,95	467 407 594,49
Dettes fiscales et sociales	208 976 703,08	177 532 551,39
DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	6 332 126,66	4 719 215,77
Autres dettes	13 392 530,02	61 009 250,05
COMPTES DE REGULARISATION		
Produits constatés d'avance	55 292 872,73	43 074 962,35
DETTES	851 375 544,91	813 148 727,16
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL	1 533 810 427,97	1 468 199 899,87

Rubriques	France	Exportation	31/12/2021	31/12/2020
Ventes de marchandises				
Production vendue de biens	2 068 036 538,05	595 533 974,85	2 663 570 512,90	2 304 052 637,68
Production vendue de services	126 150 125,58	3 334 729,73	129 484 855,31	137 920 278,24
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS	2 194 186 663,63	598 868 704,58	2 793 055 368,21	2 441 972 915,92
Production stockée			-1 044 868,55	3 139 263,97
Production immobilisée			43 789 470,47	60 770 884,66
Subventions d'exploitation			29 633,33	
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			66 222 523,37	64 400 708,07
Autres produits			292 584 226,02	268 089 263,63
PRODUITS D'EXPLOITATION			3 194 636 352,85	2 838 373 036,25
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			453 204,58	715 919,00
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements (et droits de douane)			1 505 171 768,46	1 218 583 392,65
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)			-78 653 758,11	-2 795 076,32
Autres achats et charges externes			895 220 562,92	836 309 306,08
Impôts, taxes et versements assimilés			32 193 558,46	35 370 888,36
Salaires et traitements			400 890 678,47	387 038 362,18
Charges sociales			183 824 649,46	174 548 803,50
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			44 070 571,60	38 735 787,20
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations			1 458 457,08	257 831,13
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			8 453 287,11	7 512 213,67
Dotations aux provisions			22 556 661,05	19 233 508,76
Autres charges			103 758 588,32	90 788 173,52
CHARGES D'EXPLOITATION			3 119 398 229,40	2 806 299 109,73
RESULTAT D'EXPLOITATION			75 238 123,45	32 073 926,52
OPERATIONS EN COMMUN				
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
PRODUITS FINANCIERS				
Produits financiers de participations			13 447 368,22	13 076 132,89
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé			834,06	-44 339,41
Autres intérêts et produits assimilés			168 937,02	79 033,04
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges			169 605,75	
Différences positives de change			4 412 407,45	6 438 838,77
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
PRODUITS FINANCIERS			18 199 152,50	19 549 665,29
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions			13 892 106,44	6 056 567,61
Intérêts et charges assimilées			6 630 019,99	826 281,31
Différences négatives de change			5 868 725,31	5 493 903,60
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
CHARGES FINANCIERES			26 390 851,74	12 376 752,52
RESULTAT FINANCIER			-8 191 699,24	7 172 912,77
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS			67 046 424,21	39 246 839,29

Rubriques	31/12/2021	31/12/2020
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	462 402,23	2 798 801,04
Produits exceptionnels sur opérations en capital	1 658 513,50	8 542 760,12
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges	49 096 872,52	18 671 672,99
PRODUITS EXCEPTIONNELS	51 217 788,25	30 013 234,15
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	38 235 482,90	31 034 975,67
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	5 559 090,12	12 980 592,94
Dotations exceptionnelles aux amortissements, dépréciations et provisions	17 835 377,24	60 998 249,44
CHARGES EXCEPTIONNELLES	61 629 950,26	105 013 818,05
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-10 412 162,01	-75 000 583,90
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	1 673 424,12	1 555 657,92
Impôts sur les bénéfices	-4 852 608,03	-9 186 336,15
TOTAL DES PRODUITS	3 264 053 293,60	2 887 935 935,69
TOTAL DES CHARGES	3 204 239 847,49	2 916 059 002,07
BENEFICE OU PERTE	59 813 446,11	-28 123 066,38

PRINCIPAUX EVENEMENTS DE L'EXERCICE

- Par décision de l'associé unique Schneider Electric France, la société par actions simplifiée ITRIS AUTOMATION SQUARE a été dissoute en date du 01 mars 2021. Cette dissolution anticipée sans liquidation entraîne une transmission universelle du patrimoine de la société ITRIS AUTOMATION SQUARE au profit de la société Schneider Electric France. L'actif net transmis s'élève à - 687 283,74 euros. Le passif net d'un montant de 3 476 254,26 euros a été constaté en charges financières.
- Le 15 mars 2021, Schneider Electric France a souscrit à l'augmentation de capital de sa filiale Schneider Electric Télécontrol pour 12,5 millions d'euros. La provision pour risques et charges a été reprise (12,5 millions d'euros) et une provision pour dépréciation des titres a été comptabilisée en 2021 pour 12,5 millions d'euros.

PASSIFS EVENTUELS

- Dans le cadre de ses activités, la société est exposée à un certain nombre de plaintes et de litiges potentiels. À l'exception de ceux pour lesquels le risque est probable et qui donc ont donné lieu à la comptabilisation d'une provision, la société n'a pas connaissance d'éventuelles réclamations ou litiges importants. Les autorités judiciaires et de la concurrence françaises ont perquisitionné en septembre 2018 le siège du Groupe ainsi que certains autres sites dans le cadre d'une enquête en lien avec les activités de distribution de matériel électrique en France. Le Groupe coopère pleinement avec les autorités françaises sur ce sujet. Cette enquête pourrait donner lieu à d'éventuelles poursuites à l'encontre de la société dont la probabilité et les conséquences potentielles, qui pourraient être significatives sur les états financiers de Schneider Electric France, ne peuvent pas être déterminées à ce jour.

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

- Néant

REGLES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION

Les comptes annuels sont établis en conformité avec les dispositions du Code de Commerce et l'ensemble des règlements qui ont modifié le Plan comptable général adopté par le règlement ANC n°2014-03 du 5 juin 2014, amendé par le règlement ANC 2016-07 du 4 novembre 2016, et dans le respect des principes comptables généralement admis de prudence, d'indépendance des exercices, de continuité d'exploitation et de la permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.

L'ensemble des informations données ci-après est exprimé en millions d'euros, sauf indication contraire.

La société est consolidée dans le Groupe Schneider Electric au travers de la société Schneider Electric SE située au 35 rue Joseph Monnier 92500 Reuil Malmaison (siren 542 048 574), qui la détient à 100%.

Changement de méthode :

La société a appliqué la modification du 05 novembre 2021 de la recommandation de l'Autorité des Normes comptables n°2013-02 du 7 novembre 2013, relative aux règles d'évaluation et de comptabilisation des engagements de retraite et avantages similaires. Cette mise à jour fait suite à une décision de l'IFRIC publié le 24 mai 2021 sur cette même thématique.

Les incidences de cette première application sont détaillées :

- Règles et Méthodes d'Evaluation - 5 - Indemnités de Fin de Carrière
- Compléments d'informations relatifs au bilan et au compte de résultat - 7.13 – Provisions pour risques et charges

1. Immobilisations incorporelles et corporelles

1.1. Valeurs brutes (immobilisations incorporelles et corporelles)

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou d'apport.

Le coût d'acquisition comprend le prix d'achat y compris les droits d'importation et taxes non remboursables ainsi que toute dépense directement attribuable à la préparation de l'actif en vue de l'utilisation envisagée (droits d'enregistrement, coût des avantages du personnel lié à la mise en place et à la préparation, frais d'installation et montage, essais, ...).

La société utilise l'approche par composants telle que définie par le règlement CRC 2002-10. Les analyses et investigations menées par la société et le Groupe Schneider Electric ont permis de s'assurer que le découpage actuel des immobilisations respectait bien le principe que des éléments ayant des durées d'utilités différentes étaient comptabilisés séparément avec un plan d'amortissement qui leur est propre.

1.2. Immobilisations incorporelles

Sur l'exercice 2015, les immobilisations incorporelles étaient constituées des malis techniques dégagés lors des transmissions universelles de patrimoine assimilés à des écarts d'évaluation sur le patrimoine immobilier, sur les actifs de R&D capitalisés et sur les titres de participations.

L'évolution du traitement comptable des malis suite au règlement n° 2015-06 de l'ANC modifie les règles comptables applicables au mali technique de fusion pour les exercices ouverts à compter du 01/01/2016.

Désormais, le mali technique fait l'objet d'une affectation comptable aux actifs apportés (sous-jacents) dans des comptes spécifiques par catégories d'actifs et il est susceptible d'être amorti, déprécié et sorti de l'actif selon les mêmes modalités que les actifs sous-jacents :

Mali de fusion sur actifs incorporels

Mali de fusion sur actifs corporels

Mali de fusion sur actifs financiers

Lors de chaque cession d'actif, une reprise de ce mali est effectuée. De même, une dépréciation de ce mali est constatée dès l'apparition d'une moins-value latente entre la valeur d'inventaire et la VNC à la clôture de chaque exercice.

1.2.1. Immobilisations incorporelles acquises séparément ou dans le cadre d'un regroupement d'entreprises

Les immobilisations incorporelles acquises séparément sont enregistrées au bilan à leur coût historique. Elles sont ensuite évaluées au coût amorti.

Les actifs incorporels acquis dans le cadre de regroupements d'entreprises sont enregistrés au bilan à leur juste valeur, déterminée sur la base d'évaluations externes. Ces évaluations sont réalisées selon les méthodes généralement admises, fondées sur les revenus futurs. Leur valeur fait l'objet d'un suivi régulier afin de s'assurer qu'aucune perte de valeur ne doit être comptabilisée.

Autres actifs incorporels relevant de cette catégorie :

- Malis de fusion : origine TUP, fusions ...
 - Fonds de commerce : origine acquisition
-

1.2.2. Immobilisations incorporelles générées en interne

Les coûts de développement liés à des projets de Recherche & Développement sont comptabilisés à l'actif en immobilisations incorporelles, dans la mesure où ils répondent aux critères prévus à l'article 311-3 du règlement CRC 2004-6.

Les projets concernés relèvent de la catégorie "offre nouvelle" et "renouvellement de l'offre" définie et suivie au sein du Groupe Schneider Electric.

Les coûts des projets de la catégorie "anticipation" continuent à être enregistrés en charges.

Les coûts encourus au titre de projets d'ingénierie de la qualité et de la valeur ne sont pas capitalisables.

1.3. Immobilisations corporelles

Il s'agit des dépenses encourues qui satisfont aux critères suivants :

- le bien est détenu par l'entité soit pour être utilisé dans la production ou la fourniture de biens ou de services, soit pour être loué à des tiers, soit à des fins administratives,
- la durée d'utilisation prévisionnelle excède un exercice,
- la dépense réalisée générera des avantages économiques futurs à l'entité.

Cas particulier des pièces de rechange, réparties en deux catégories selon leur utilisation et leur montant :

- de première catégorie (durée d'utilisation > 1 an) : comptabilisation en immobilisations si le montant est supérieur à 10% de celui du bien dans lequel elles s'incorporent,
- de deuxième catégorie (consommation durant l'exercice) : comptabilisation en stocks.

NB : les pièces de valeur inférieure au seuil fiscal (500€) dont la consommation s'effectue durant l'exercice sont enregistrées en charges de période.

1.4. Amortissements

1.4.1. Immobilisations incorporelles

1.4.1.1. Coûts de développement des projets de Recherche & Développement

Les durées d'utilités retenues, sauf exception, sont les suivantes :

	Durée d'utilité
Logiciels	3 ans
Matériel/electronique	5 ans
Electrotechnique	10 / 15 / 20 ans

Pour certains projets d'envergure du Groupe Schneider Electric, la durée d'utilité peut différer de celles présentées ci-dessus et fait alors l'objet d'une validation par la Direction Financière Groupe.

1.4.1.2. Fonds de commerce

Le fonds de commerce Merlin Gerin fait l'objet d'un amortissement sur 40 ans.

Les fonds de commerce Telemecanique, Alombard, Modicon et STIE ne font pas l'objet d'un amortissement car la société considère que ces fonds commerciaux qu'elle contrôle ont une durée d'utilisation qui n'est pas limitée dans le temps. En effet, il n'existe pas de limitation d'ordre juridique, économique ou technique à l'exercice de l'activité de la société auprès de ses clients récurrents.

A chaque clôture, la société réalise un test de dépréciation pour s'assurer que la valeur recouvrable de ces fonds commerciaux est toujours supérieure à la valeur comptable de ceux-ci.

Dans le cas inverse, une dépréciation est comptabilisée dans le résultat de l'exercice.

1.4.2. Immobilisations corporelles

Les taux sont ceux préconisés par le Groupe Schneider Electric, et découlent des durées d'utilisation suivantes :

- terrains (aménagements)	10 ans
- constructions (sur sol propre)	40 ans *
- installations techniques et matériels industriels	de 3 à 15 ans
- outillages et matériels de transport	de 3 à 5 ans
- autres	de 4 à 10 ans

* à compter de 2001 (26 ans auparavant)

Le mode d'amortissement linéaire est retenu comme amortissement économique. Les possibilités fiscales d'amortissements complémentaires sont constatées en amortissements dérogatoires.

Pièces de rechange

La durée d'amortissement des pièces de rechange comptabilisées en immobilisations est la durée de vie probable de l'organe qu'elles sont destinées à remplacer. Elle peut de ce fait être inférieure à celle de l'immobilisation si l'usure de la pièce intervient avant celle de la machine dans laquelle elle s'incorpore.

1.4.3. Dépréciation

A chaque clôture et à chaque situation intermédiaire, s'il existe un indice quelconque montrant qu'un actif a pu perdre notablement de sa valeur, il est procédé à un test de dépréciation. L'approche pour réaliser ce test est fondée sur les flux de trésorerie actualisés.

NB : La comptabilisation d'une dépréciation modifiera prospectivement la base amortissable de l'actif concerné.

2. Immobilisations financières

Les titres de participations sont enregistrés au coût d'acquisition, augmenté des coûts directement rattachables.

Des provisions pour dépréciation peuvent être constituées si la valeur comptable est supérieure à la valeur d'utilité estimée en fin d'exercice. Cette estimation est déterminée principalement par référence à la situation nette comptable de la participation.

En cas d'indice de perte de valeur, un test de dépréciation (sur la base d'un dividende normatif actualisé et si besoin d'un test fondé sur les flux de trésorerie actualisés) est réalisé permettant l'appréciation de la comptabilisation d'une provision ou l'ajustement des provisions constituées.

Pour les participations les plus récentes, les valeurs de fonds de commerce acquis entrent également dans cette analyse.

3. Stocks et en-cours « Produits »

Les stocks et travaux en cours sont valorisés de la manière suivante :

Le coût d'acquisition des matières premières, approvisionnements et marchandises correspond au prix d'achat augmenté des frais accessoires d'achat.

Le coût des travaux en cours, produits finis et semi-finis, comprend les coûts d'acquisition des matières et de la main d'œuvre directe, les coûts de sous-traitance, l'ensemble des frais généraux de production sur la base de la capacité normale de production.

Les stocks sont évalués au plus bas de leur coût d'entrée (coût d'acquisition pour les matières premières, autres approvisionnements et pièces détachées, ou coût de production pour les en-cours et produits finis) ou de leur valeur réalisable nette estimée.

Le coût historique des stocks et en-cours est évalué selon la méthode du prix moyen pondéré.

La valeur nette de réalisation est égale au prix de vente estimé net des coûts restant à encourir pour l'achèvement des produits et/ou la réalisation de la vente.

Des provisions pour dépréciations sont constituées :

- lorsque la valeur probable de réalisation est inférieure au coût de revient,
- en fonction de la valeur économique des stocks compte tenu de leur obsolescence technique ou commerciale et des risques liés à leur faible rotation.

Les revenus des contrats à long terme sont comptabilisés en utilisant la méthode du pourcentage à l'avancement, déterminé soit en pourcentage des coûts encourus par rapport aux coûts totaux estimés à terminaison, soit selon les étapes techniques définies au contrat, et, en particulier, les phases essentielles de performance (preuve de l'installation ou livraison des équipements).

Lorsque les contrats comportent des clauses de performance en faveur du groupe, celles-ci sont reconnues à l'avancement du contrat et provisionnées si les objectifs ne sont pas atteints. Les pertes à terminaison probables sont provisionnées. La valeur des travaux en cours comporte les coûts directs et indirects liés à l'exécution des contrats.

4. Créances et dettes

Les créances et dettes sont évaluées pour leur valeur nominale (coût historique). Les créances sont le cas échéant dépréciées par voie de provision pour tenir compte du risque de non-recouvrement.

Les remises clients correspondant aux ajustements de prix (AJP) et remises distributeurs officiels (RDO) sont présentées à l'actif en diminution des créances clients.

Le risque de change porté par Schneider Electric France SAS est géré de manière centralisée au niveau de Boissière Finance SNC.

Le Groupe Schneider Electric a déployé en juillet 2019 une nouvelle politique de couverture du risque de change (« Fair Value Natural Hedge », ci-après « FVNH ») visant à gérer de manière globale les actifs et passifs monétaires en devises inscrits au bilan des filiales (sauf pour les prêts et emprunts faisant l'objet le cas échéant d'une couverture de change spécifique).

Les actifs et passifs monétaires inclus dans la position de FVNH de Schneider Electric France SAS (factures clients, factures fournisseurs, banques, comptes courants) sont consolidés et équilibrés de manière quotidienne au travers d'opérations de change spot réalisées en comptes courants avec Boissière Finance SNC. Les gains et les pertes de change liés à la revalorisation au cours fixing BCE de clôture des actifs et passifs monétaires en devises se compensent au sein de la position de change.

Pour rappel, avant juillet 2019, les commandes clients et les factures en devises étaient couverts par un cours garanti accordé par Boissière Finance SNC (couvertures « affaires » pour les commandes et couvertures « produits » pour les factures).

Les créances et dettes en devises étaient comptabilisées sur la base du cours de change correspondant au cours garanti par Boissière Finance SNC. Les créances et dettes étaient revalorisées à la clôture au cours fixing BCE et les différences de change étaient comptabilisées en contrepartie des postes « Ecart de conversion actif » ou « Ecart de conversion passif ».

Les dérivés de change souscrits avec Boissière Finance SNC en couverture des créances et dettes en devises étaient également revalorisés au bilan en contrepartie des postes d'écarts de conversion. Les moins-values latentes (écarts de conversion actif) faisaient l'objet d'une provision pour risque de change appréciée devise par devise.

Provision pour créances douteuses

Les provisions pour dépréciation des créances douteuses sont enregistrées lorsqu'il devient probable que la créance ne sera pas encaissée et qu'il est possible d'estimer raisonnablement le montant de la perte. L'identification des créances douteuses ainsi que le montant des provisions correspondantes sont fondées sur l'expérience historique des pertes définitives sur créances, l'analyse par ancienneté des comptes spécifiques ainsi que des risques de crédit qui s'y rapportent. Lorsque la certitude est acquise qu'une créance douteuse ne sera pas récupérée, elle est, ainsi que sa provision constituée, annulée par le compte de résultat.

5. Indemnités de fin de carrière

A son départ à la retraite, le personnel de la société perçoit des indemnités de fin de carrière et une rente supplémentaire au titre d'un régime à prestations définies (Article 39), selon les règles définies dans la convention collective et l'accord d'entreprise.

Pour l'évaluation de ces régimes à prestations définies, les engagements sont déterminés à la clôture selon la méthode des unités de crédit projetées avec salaire de fin de carrière.

Le montant comptabilisé au bilan correspond au montant actualisé de l'obligation, diminué du coût des services passés non comptabilisés et net des actifs du régime utilisable pour couvrir l'obligation.

Les changements liés aux modifications périodiques des hypothèses actuarielles relevant de la situation financière et économique générale ou aux conditions démographiques (changement dans le taux d'actualisation, augmentation annuelle des salaires, rendement des actifs, durée d'activité, etc...) sont amortis via la méthode dite du "corridor". Cette méthode consiste à amortir en résultat les écarts actuariels sur la durée résiduelle moyenne probable d'activité des salariés, pour autant qu'ils excèdent un certain seuil (> 10% de l'engagement).

La société a choisi d'appliquer à l'ensemble des engagements la méthode 1 de la recommandation ANC n°2013-02, ce qui signifie notamment :

- Maintien de l'application de la méthode du corridor
- Maintien de la méthode de traitement du coût des services passés : étalement pour la partie non acquise des droits sur la durée restant à courir jusqu'à l'acquisition desdits droits par les bénéficiaires, et comptabilisation immédiate des droits acquis en résultat.

Dans le cadre de la première application de la recommandation ANC n°2013-02, la société a choisi de comptabiliser, pour l'ensemble de ces régimes, la totalité des écarts actuariels accumulés et des coûts des services passés non amortis à la date d'ouverture de l'exercice du changement, soit au 1^{er} janvier 2014, directement en report à nouveau.

La recommandation ANC 2013-02, modifiée le 05 novembre 2021, introduit un nouveau choix de méthode relatif à la répartition des droits à prestations pour certains régimes à prestations définies. Cette mise à jour fait suite à une décision de l'IFRIC publiée le 24 mai 2021 sur cette même thématique.

L'ANC laisse le choix aux sociétés de continuer à appliquer la méthode historiquement retenue ou de s'aligner sur la nouvelle méthodologie précisée par l'IFRIC.

La société a choisi de s'aligner sur la méthodologie IFRIC. Cette décision affecte la méthode de provisionnement des engagements de l'entité relatifs aux indemnités de fin de carrière en France et constitue un changement de réglementation comptable.

Des explications sur les modalités de calcul de cette provision et notamment sur les hypothèses actuarielles retenues figurent dans la rubrique 7. 14 – Provisions pour risques et charges.

6. Médailles du travail

La médaille d'honneur du travail donne lieu au versement d'une prime liée à l'ancienneté du salarié. Le montant est fixé par la convention collective de la société.

L'engagement correspondant donne lieu à une évaluation actuarielle et à la comptabilisation d'une provision.

Des informations complémentaires relatives aux modalités de calcul de cette provision et notamment les principales hypothèses actuarielles retenues, figurent dans la rubrique provisions.

7. Compléments d'informations relatifs au bilan et au compte de résultat

7.1. Immobilisations incorporelles et corporelles

	01/01/2021	Augmentations		Reclassement	Diminutions		31/12/2021
		Ordinaires	Apports fusion		Ordinaires	Apports fusion	
INCORPORELLES	347,0	4,5	2,3	0,1	(3,5)	0,0	350,4
Frais de recherche et développement	4,9		2,2		(0,1)		7,0
Concessions, brevets, droits similaires	0,2						0,2
Fonds commercial	243,0						243,0
Autres	99,0	4,5	0,1	0,1	(3,4)		100,2
CORPORELLES	948,5	43,9	0,0	(0,1)	(40,8)	0,0	951,6
Terrains	5,7				(0,2)		5,5
Constructions	200,0	0,1		9,1	(14,1)		195,2
Installations techniques, matériel et outillage	662,1	0,3		35,7	(16,7)		681,4
Autres	36,0	0,0		3,0	(8,3)	0,0	30,7
Immobilisations en cours	41,8	42,4		(47,9)	(1,4)		35,0
Avances et acomptes	2,8	1,1					3,9
TOTAL GENERAL	1 295,5	48,5	2,3	0,0	(44,3)	0,0	1 302,0

Fonds commercial

Le fonds commercial brut de 243 comprend essentiellement :

- 76 de fonds de commerce Telemecanique,
- 32,7 de fonds de commerce Merlin Gerin,
- 19,5 de fonds de commerce Alombard,
- 0,9 de fonds de commerce Modicon,
- 0,3 de fonds de commerce STIE,
- 0,6 de fonds de commerce D5X
- 112,9 de mali technique suite aux opérations :
 - de fusion avec la société Infra+,
 - de transmission universelle du patrimoine des sociétés : TAC France, Citect, Vizelia, Schneider Electric Automation et Schneider Electric Protection & Contrôle.

L'affectation du mali technique se décompose comme suit :

INFRA +	30,2
Fonds commercial	30,2
TAC BUILDING AUTOMATION	8,4
Fonds commercial	8,4
CITECT	0,5
Fonds commercial	0,5
VIZELIA	39,4
Fonds commercial	39,4
SCHNEIDER ELECTRIC AUTOMATION	9,9
Fonds commercial	9,9
SCHNEIDER ELECTRIC PROTECTION & CONTRÔLE	24,5
Fonds commercial	24,5
TOTAL GENERAL	112,9

Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles d'un montant brut de 100 sont principalement constituées des logiciels et progiciels.

Autres immobilisations corporelles

Les autres immobilisations corporelles d'un montant brut de 30,7 sont principalement constituées :

- 21,4 de matériel de bureau et mobilier
- 9,3 de mali technique suite à la plus-value identifiée sur les immobilisations lors des TUP Schneider Electric Automation et Schneider Electric Protection & Contrôle. Ces malis techniques seront amortis sur la durée retenue des immobilisations corporelles correspondantes.

7.2. Amortissements

	01/01/2021	Dotations de l'exercice		Reclassement	Diminutions		31/12/2021
		Linéaire	Apports fusion		Elements sortis	Apport fusion	
INCORPORELLES	123,1	3,5	1,1	0,0	(3,2)	0,0	124,6
Frais de recherche et développement	4,1	0,6	1,0		(0,1)		5,6
Concessions, brevets, droits similaires	0,2						0,2
Fonds commercial Merlin Gerin	24,4	0,8					25,2
Autres	94,5	2,1	0,1		(3,1)		93,6
CORPORELLES	701,3	40,1	0,0	0,0	(35,6)	0,0	705,8
Terrains	3,4	0,1			(0,2)		3,2
Constructions	135,0	10,8			(12,8)		133,0
Installations techniques, matériel et outillage	541,2	27,5			(14,3)		554,4
Autres	21,7	1,7	0,0		(8,3)		15,2
Immobilisations en cours	0,0						0,0
TOTAL GENERAL	824,4	43,6	1,1	0,0	(38,7)	0,0	830,4

Les dotations aux amortissements incluses dans le compte de résultat se décomposent en « dotation d'exploitation » pour 44,1 et en « dotation exceptionnelle » pour 0,2.

7.3. Tableau des dépréciations

	01/01/2021	Augmentations		Reclassement	Diminutions		31/12/2021
		Ordinaires	Apports fusion		Ordinaires	Apports fusion	
INCORPORELLES	97,8	0,6	0,0	0,0	0,0	0,0	98,4
Frais de recherche et développement	0,0						0,0
Concessions, brevets, droits similaires	0,0						0,0
Fonds commercial	97,8	0,6					98,4
Autres	0,0						0,0
CORPORELLES	0,9	1,5	0,0	0,0	(0,4)	0,0	2,0
Terrains	0,0						0,0
Constructions	0,1	0,1					0,2
Installations techniques, matériel et outillage	0,5	1,4			(0,4)		1,5
Autres	0,0						0,0
Immobilisations en cours	0,3						0,3
TOTAL GENERAL	98,7	2,1	0,0	0,0	(0,4)	0,0	100,3

L'affectation de la dépréciation du fonds commercial se décompose comme suit :

INFRA +	30,1
Dépréciation du fonds commercial	30,1
VIZELIA	39,4
Dépréciation du fonds commercial	39,4
TAC BUILDING AUTOMATION	8,3
Dépréciation du fonds commercial	8,3
CITECT	0,5
Dépréciation du fonds commercial	0,5
YRIS	0,6
Dépréciation du fonds commercial	0,6
ALOMBARD	19,5
Dépréciation du fonds commercial	19,5
TOTAL GENERAL	98,4

7.4. Immobilisations financières

	01/01/2021	Augmentations			Diminutions		31/12/2021
		Ordinaires	Apports fusion	Reclassement	Ordinaires	Apports fusion	
Participations	128,6	16,2			(2,9)		141,9
Créances rattachées à des participations	0,0	0,1					0,1
Autres titres immobilisés	9,0						9,0
Prêts	0,5						0,5
Autres immobilisations financières	0,1						0,1
TOTAL GENERAL	138,3	16,4	0,0	0,0	(2,9)	0,0	151,7

Les augmentations sur les titres de participation sont les suivantes :

- Le 15 mars 2021, Schneider Electric France a souscrit à l'augmentation de capital de sa filiale SE Télécontrol pour 12,5.
- Le 30 juin et le 27 décembre 2021, Schneider Electric France a souscrit à l'augmentation de capital de Schneider Electric Plants Saudi Arabia Co pour 3,6.

Les diminutions sur les titres de participation sont les suivantes :

- Le 1er mars 2021, la filiale ITRIS a été fait l'objet d'une transmission universelle de patrimoine dans les comptes de Schneider Electric France pour 2,8.

7.5. Tableau des stocks

	31/12/2021	31/12/2020
Matières premières	173,6	113,7
En-cours de production de biens et services	52,6	44,8
Produits	54,4	44,7
Marchandises	0,4	0,3
TOTAL GENERAL	281,1	203,4

7.6. Analyse et échéance des créances

	- 1 an	1 à 5 ans	+ 5 ans
Actif immobilisé	0,5	0,0	0,0
Actif circulant	696,1	0,0	0,0
TOTAL GENERAL	696,6	0,0	0,0

Schneider Electric France a signé le 20 décembre 2021 un contrat avec la CGA (Compagnie Générale d'Affacturage) afin de céder sans recours une partie de ses créances non échues. La quasi-totalité des risques et avantages inhérents à ces actifs ayant été transférée au cessionnaire, les créances ont été sorties du bilan au 31 décembre 2021. Cette cession a été menée avec un paiement en date du 27 décembre 2021 pour 49,9.

7.7. Provisions pour dépréciation de l'actif

	01/01/2021	Dotations	Reprises	Apport entrant	Apport sortant	31/12/2021
Immobilisations financières	94,9	12,8				107,7
Stocks et en cours	22,7	5,4	(2,6)			25,5
Créances clients et comptes rattachés	4,8	3,0	(2,1)			5,8
Autres créances	0,6					0,6
TOTAL GENERAL	123,0	21,2	(4,7)	0,0	0,0	139,6

Les dotations pour dépréciation des titres de 12,8 concernent les filiales SE Télécontrol pour 12,5 et Alveltys pour 0,3.

7.8. Produits à recevoir

	2021	2020
Créances d'exploitation	158,5	136,9
Autres créances	15,7	23,0
TOTAL GENERAL	174,1	159,9

7.9. Disponibilités

	2021	2020
Disponibilités	173,2	223,4
TOTAL GENERAL	173,2	223,4

Les disponibilités sont principalement constituées de fonds placés auprès de Boissière Finance SNC, la centrale de trésorerie du groupe Schneider Electric.

7.10. Charges constatées d'avance

	2021	2020
Charges d'exploitation	8,3	1,8
TOTAL GENERAL	8,3	1,8

7.11. Capitaux propres

En M€	Capital	Prime d'émission	Réserve légale	Autres réserves	Report à nouveau	Résultat de l'exercice	Provisions réglementées	Total Capitaux Propres
Capitaux propres au début de l'exercice	370,0	1,1	37,0	0,0	0,1	-28,1	32,6	412,7
Dotation à la réserve légale								0,0
Distribution de dividendes								0,00
Dotation report à nouveau					-28,1	28,1		0,0
Résultat de l'exercice						59,8		59,8
Amortissement dérogatoire							0,9	0,9
Subvention d'investissement							0,3	0,3
Autres *					9,0			9,0
Capitaux propres à la fin de l'exercice	370,0	1,1	37,0	0,0	-19,0	59,8	33,8	482,7

Suite à la décision de l'associé unique du 23 avril 2021, le report à nouveau a été mouvementé pour 28 123 066,38€.

Le capital social entièrement libéré s'élève à 370 000 000€, divisé en 23 125 000 actions d'une valeur nominale de 16€, détenu à 100% par SEISAS.

*Effet de l'application de la méthodologie IFRIC 2021 sur les engagements relatifs aux indemnités de fin de carrière en contrepartie du report à nouveau.

7.12. Provisions réglementées

	01/01/2021	Dotations	Reprises	Apport entrant	31/12/2021
Amortissements dérogatoires dégressifs	32,5	2,2	(1,2)		33,4
Autres provisions réglementées	0,1				0,1
TOTAL GENERAL	32,6	2,2	(1,2)	0,0	33,5

7.13. Provisions pour risques et charges

	01/01/2021	Augmentations	Diminutions		Apport entrant	Virement de poste à poste	31/12/2021
			Avec objet	Sans objet			
PROVISIONS POUR RISQUES	107,7	20,1	(20,2)	(0,7)	0,0	0,0	107,0
Provisions pour litiges	0,0	0,1				0,2	0,3
Provisions pour garantie donnée aux clients	3,3	0,6	(0,2)				3,7
Provisions pour risques techniques	0,6	0,3	(0,0)				0,9
Provisions pour risques de changes	0,1	0,3	(0,2)				0,3
Provisions grands ensembliers	33,3	9,1	(5,6)				36,8
Provisions pour risques financiers	59,3	6,0	(12,8)				52,5
Autres provisions pour risques	11,0	3,8	(1,5)	(0,7)		(0,2)	12,4
PROVISIONS POUR CHARGES	134,6	15,1	(32,9)	(17,0)	0,0	(9,0)	90,8
Provisions pour pensions et obligations	101,1	7,5	(16,6)			(9,0)	83,1
Provisions pour médailles du travail	4,8		(0,5)				4,3
Provisions pour restructuration	27,1	7,5	(15,7)	(17,0)			1,9
Provision environnement	1,6		(0,1)				1,5
TOTAL GENERAL	242,3	35,2	(53,1)	(17,7)	0,0	(9,0)	197,8

Les dotations aux provisions pour risques financiers (suite à la revue annuelle des provisions sur titres de participation) concernent les filiales MGLoire pour 5,8 et SLMS pour 0,2 et les reprises concernent SE Télécontrol pour 12,5 et SETBT pour 0,3.

Méthodes d'évaluation des provisions pour risques et charges

- Provisions pour garantie clients : méthode statistique retenue par le Groupe Schneider Electric sur la base d'un calcul par ligne de produits avec historique des coûts relatifs à deux années de C.A. minimum.

- Provisions pour risques techniques : elles couvrent des risques sur les produits défectueux et les coûts liés aux campagnes de remplacement de produits clairement identifiés.
- Provisions pour perte de change : (voir paragraphe créances et dettes) concernent uniquement la partie non couverte par le cours garanti par Boissière Finance SNC.
- Autres provisions pour risques : ces provisions couvrent des risques au titre des contrats de services, des pertes à terminaison, des risques fiscaux ainsi que des risques vis-à-vis de certaines filiales dont la situation nette est négative.
- Provisions pour grands ensembliers : Il s'agit des affaires pour lesquelles des risques de pénalités de retard, pénalités techniques (de consommation, de rendement, etc.) et autres risques de toute nature apparaissent, contractuellement, et peuvent être imputés à la Société.
 Ces provisions sont constituées lorsque survient un événement aggravant le risque initial et sont incluses dans les données à terminaison des contrats pour les activités de contrat long terme ou incluses au passif pour les autres activités. Elles sont utilisées ou reprises au fur et à mesure de la constatation ou de la disparition des risques et au plus tard à la signature du procès-verbal de réception définitive ou lorsque les dernières réserves éventuelles ont été levées.
- Provisions pour restructuration : dans le cadre défini par le Groupe Schneider Electric et les règles comptables (CNC avis 2000-01), ces provisions sont déterminées en fonction du plan de restructuration élaboré par l'entité et validé par le Groupe Schneider Electric.

Les activités ou parties d'activités impactées de Schneider Electric France relèvent principalement des accords GPEC et des accords PSE.

Les provisions prennent en compte :

- Les secteurs ou sites affectés,
- La localisation, la fonction et le nombre approximatif de salariés concernés,
- Les dépenses qui seront engagées (salaires, congés payés, indemnités conventionnelles de licenciement, ...),
- La date de mise en œuvre.

Les mouvements de l'exercice se décomposent par accord de la manière suivante :

	01/01/2021	Augmentations	Diminutions	Apport	31/12/2021
GPEC sites de Grenoble	0,1		(0,1)		0,0
GPEC France Operations	2,8		(2,8)		0,0
GPEC Energy Management	1,8		(1,8)		0,0
GPEC GSC EMEA	0,5	0,3	(0,8)		0,0
GPEC Automation	8,4	0,2	(8,3)		0,3
PSE	1,7	0,2	(1,9)		0,0
Projet Etoile Ecofit	6,9		(6,9)		0,0
Projet Etoile EMT	3,9	6,9	(9,7)		1,1
Autres	1,0		(0,6)		0,4
TOTAL GENERAL	27,1	7,6	(32,9)	0,0	1,8

- Indemnités de fin de carrière

Les principales hypothèses retenues pour le calcul de la provision pour indemnité de fin de carrière au 31.12.2021 sont les suivantes :

- Taux d'actualisation de 0,80 %
- Taux de revalorisation des salaires appliqué sur les années de travail restant à courir jusqu'à la retraite : Cadres 2 % - Non-Cadres 2 %

- Taux de charges sociales de 48,80 %
- Application de la table de mortalité (TGH – TGF 05).
- Turn-over : déterminé d'après les mouvements de personnel lissés sur les 3 dernières années, hors éléments exceptionnels (restructuration, licenciements) et départs naturels (décès, retraite). Il est différencié par tranches d'âge et par catégorie de population cadres/non cadres.

La provision pour indemnités de fin de carrière au 31 décembre 2021 se décompose de la façon suivante :

En M€	01/01/2021	Coût 2021 - Exploitation	Coût 2021 - Financier	Variation actuarielle	Changements de régime / abondt ICDR	Paiements	Autres	31/12/2021
Valeur actualisée de l'obligation	155,3	6,7	1,2	(12,6)	0,0	(16,6)	(0,1)	134,0
Valeur des placements	(10,8)	0,0	(0,1)	0,9	0,0	0,0	0,0	(9,9)
Modifications de régime	0,0	0,0	0,0	0,0	(9,0)	0,0	0,0	(9,0)
Ecart actuariels	(43,4)	0,0	0,0	13,7	0,0	0,0	0,0	(29,7)
Provision	101,2	6,7	1,2	2,0	(9)	(16,6)	(0)	85,4

L'impact de l'application de la méthodologie IFRIC est un gain de 9 sur la dette actuarielle au 1^{er} janvier 2021, reconnu en contrepartie des capitaux propres.

- Médailles du travail

La médaille d'honneur du travail donne lieu au versement d'une prime liée à l'ancienneté du salarié. Le montant est fixé par la convention collective de la société.

Les éléments retenus pour déterminer la provision sont les suivants :

- Fichier des salariés présents au 31 décembre
- Barème des droits à prime : convention SEF
- Taux d'actualisation 0,80 %
- Table de mortalité : TGH – TGF 05
- Turn-over : différenciation cadres / non-cadres. Prise en compte des éléments retenus pour le calcul des IFC

En M€	01/01/2021	Coût 2021 - Exploitation	Coût 2021 - Financier	Variation actuarielle	Changements de régime	Paiements	Autres	31/12/2021
Valeur actualisée de l'obligation	4,8	0,3	0,0	(0,4)		(0,4)	(0,0)	4,3
Modifications de régime	0,0							0,0
Ecart actuariels	0,0							0,0
Provision	4,8	0,3	0,0	(0)	0,0	(0,4)	(0)	4,3

7.14. Analyse et échéance des dettes

	- 1 an	1 à 5 ans	+ 5 ans
Dettes financières	1,5	0,0	0,0
Dettes d'exploitations et PCA	849,8	0,0	0,0
TOTAL GENERAL	851,4	0,0	0,0

7.15. Charges à payer

	2021	2020
Dettes financières		0
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	211,7	211,0
Dettes sociales	163,0	142,9
Dettes fiscales	1,8	0,9
Autres dettes	134,3	152,4
TOTAL GENERAL	510,8	507,2

7.16. Produits constatés d'avance

	2021	2020
Produits d'exploitation	55,3	43,1
TOTAL GENERAL	55,3	43,1

7.17. Entreprises liées

Notion d'entreprises liées : une entreprise est considérée comme liée à une autre lorsqu'elle est susceptible d'être incluse par intégration globale dans un même ensemble consolidé. Sont considérées comme intégrées globalement les entreprises dont la société mère a le contrôle exclusif (art L.233-18 Code de Commerce).

La quote-part des comptes de bilan et de résultat, concernant ces sociétés, est la suivante :

	2021	2020
Participations nettes	34,4	33,9
Créances clients, comptes rattachés et autres créances	221,5	189,2
Disponibilité court terme	163,0	210,9
Dettes fournisseurs, comptes rattachés et autres dettes	189,4	152,9
Charges	1406,5	1253,2
Produits	1514,2	1400,6
TOTAL GENERAL	3 528,9	3 240,7

Pour les postes hors immobilisations financières, les informations présentées concernent les entreprises liées consolidées par le Groupe Schneider Electric.

Les comptes de notre société sont inclus suivant la méthode de l'intégration globale dans les comptes du Groupe Schneider Electric.

7.18. Ventilation du chiffre d'affaires

	2021	2020
France	2 194,2	1 921,5
Exportation directe et indirecte	598,9	520,5
TOTAL GENERAL	2 793,1	2 442,0

7.19. Résultat financier

	31/12/2021	31/12/2020
PRODUITS FINANCIERS	12,3	14,1
Dividendes reçus et autres produits de participation	13,4	13,1
Intérêts et produits assimilés	0,2	0,1
Reprises provisions dépréciation des titres de participation	0,2	0,0
Autres reprises de provisions financières	0,0	0,0
Résultat de change	(1,5)	0,9
CHARGES FINANCIERES	(20,5)	(6,9)
Dotations provisions dépréciation des titres de participation	(12,8)	(5,2)
Autres dotations aux provisions financières	(1,1)	(0,8)
Intérêts et charges assimilés	(3,1)	(0,9)
Mali de fusion	(3,5)	0,0
RESULTAT FINANCIER	(8,1)	7,2

Aucune reprise aux provisions sur dépréciation des titres de participations n'a été comptabilisée en 2021. Les dotations aux provisions sur dépréciation des titres de participations concernent les filiales Schneider Electric Télécontrol pour 12,5, Aveltys pour 0,3. Les intérêts et charges assimilés concernent les garanties bancaires pour 2,3. Le mali concerne la TUP Itris pour 3,5.

7.20. Résultat exceptionnel

	31/12/2021	31/12/2020
CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR OPERATION DE GESTION	(37,8)	(28,2)
Subventions accordées, reçues	(0,0)	(1,5)
Coût de restructuration	(38,2)	(29,2)
Autres	0,4	2,5
CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR OPERATION EN CAPITAL	(3,9)	(4,4)
+/- valeur sur cessions d'immo, corporelles et incorporelles	(3,9)	(4,4)
+/- valeur sur cessions de titres	(0,1)	0,0
DOTATIONS ET REPRISSES SUR CHARGES EXCEPTIONNELLES	31,4	(42,3)
Provisions réglementées	(0,8)	(0,0)
Provisions pour risques vis-à-vis des filiales	6,8	(19,8)
Provisions pour restructuration	25,2	(22,5)
Provisions pour risque fiscal	0,0	0,0
Autres	0,1	0,1
RESULTAT EXCEPTIONNEL	(10,3)	(75,0)

La provision pour risques vis-à-vis des filiales concerne Schneider Electric Télécontrol pour 12,5 et MG Loire pour (5,8).

7.21. Filiales et participations

	Capital	Réserves et report à nouveau avant affectation du résultat (1)	Quote-part du capital détenu en %	Valeur d'inventaire des titres détenus		Prêt et avances consentis par la société et non remboursés	Cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires du dernier exercice écoulé	Bénéfice net (ou perte) du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
				Brute	Nette					
RENSEIGNEMENTS DÉTAILLÉS				134,7	29,1					5,8
I-A FILIALES				130,4	25,5					5,8
SE ALPES	5,4	10,5	100%	6,4	6,4	0,0	0,0	282,4	4,0	2,5
France Transfo	1,7	(42,0)	100%	37,9	0,0	0,0	0,0	62,4	(8,5)	0,0
MG Ales	5,5	13,6	100%	4,3	4,3	0,0	0,0	121,8	5,2	2,9
Sté d'Appareillage Electrique Gardy	3,7	(3,8)	100%	32,5	0,0	0,0	0,0	0,0	(0,2)	0,0
SETBT	4,0	(2,8)	100%	4,0	0,0	0,0	0,0	31,4	1,5	0,0
Schneider Electric Telecontrol (Sorhodel Bardin)	12,5	(11,4)	100%	22,5	0,0	0,0	0,0	0,0	0,7	0,0
Scanelec	0,8	0,8	100%	5,1	5,1	0,0	0,0	60,1	1,2	0,0
Behar Sécurité	0,0	1,4	100%	4,2	4,2	0,0	0,0	5,5	0,5	0,4
Electro Porcelaine	1,3	6,7	100%	5,1	5,1	0,0	0,0	0,0	0,8	0,0
SE Manufacturing Bourguebus	2,1	(0,2)	100%	8,5	0,5	0,0	0,0	14,4	0,6	0,0
I-B PARTICIPATION				4,3	3,6					
Schneider Electric Plants Saudi Arabia	42,8	(39,8)	10%	4,3	3,6	0,0	0,0	92,7	(28,0)	0,0
RENSEIGNEMENTS GLOBAUX				7,2	5,3	0,4				7,2
Filiales non reprises (en I-A)				6,2	4,3	0,3				6,1
Participations non reprises (en I-B)				1,0	1,0	0,1				1,0
AUTRES TITRES IMMOBILISÉS				9,0	9,0					0,5
Autres titres immobilisés (III)				9,0	9,0					0,5
AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				0,0	0,0					0,0
TOTAL				150,9	43,5					13,4

(1) Réserves + report à nouveau, y compris bénéfice net ou perte du dernier exercice clos + subventions d'investissements + provisions réglementées
 Les renseignements fournis sont issus des comptes sociaux des sociétés. Le taux de clôture est utilisé pour la conversion des montants en devises
 Les valeurs de titres détaillées sont celles supérieures à 1% du capital de SCHNEIDER ELECTRIC FRANCE, soit 3,7M€
 nd : données non disponibles

8. Autres éléments d'informations

8.1. Engagements financiers

	2021	2020
ENGAGEMENTS DONNES	162,1	136,8
Aval et cautions	20,9	2,7
Garanties données sur marchés	141,2	134,1
ENGAGEMENTS RECUS	5,0	3,9
Cautions	5,0	3,9
Autres engagements recus	0,0	0,0
TOTAL GENERAL	167,1	140,7

8.2. Engagements de loyers

Les engagements de location simple au 31 décembre 2021 s'analysent comme suit en fonction des dates de fin de baux :

	- 1 an	1 à 5 ans	+ 5 ans	TOTAL
Engagements de loyers	8,1	30,8	30,8	69,7
TOTAL GENERAL	8,1	30,8	30,8	69,7

8.3. Opérations sur instruments financiers

Couvertures de change

Les couvertures de change de Schneider Electric France sont assurées par Boissière Finance SNC pour les activités produits et affaires.

8.4. Engagements hors bilan

Autres engagements postérieurs à l'emploi

Certaines filiales du Groupe Schneider Electric accordent à leurs salariés, outre des avantages de natures diverses en matière de retraite et d'indemnités de fin de carrière, des avantages postérieurs à l'emploi en matière de couverture médicale. Conformément aux principes comptables du Groupe Schneider Electric, ces avantages font l'objet d'une provision dans les comptes consolidés.

Le montant de l'engagement correspondant à ces avantages n'est pas identifié individuellement pour les filiales qui en bénéficient dans la mesure où ces avantages sont gérés collectivement.

Autres engagements reçus

Néant

8.5. Immobilisations en crédit-bail

Néant

8.6. Engagements de crédit-bail

Néant

8.7. Ventilation de l'impôt sur les sociétés entre résultat courant et résultat exceptionnel

	Courant	Exceptionnel	TOTAL
Résultat avant impôt et participation des salariés	67,0	(10,4)	56,6
Participation des salariés	(1,7)		(1,7)
Impôt	4,9		4,9
RESULTAT NET APRES IS ET PARTICIPATION	70,2	(10,4)	59,8

8.8. Intégration fiscale

Un groupe d'intégration fiscale est constitué autour de Schneider Electric SE dans lequel sont incorporés Schneider Electric Industries SAS et ses principales filiales françaises dont Schneider Electric France.

Notre société est soumise à ce régime d'intégration fiscale depuis le 1^{er} janvier 1999.

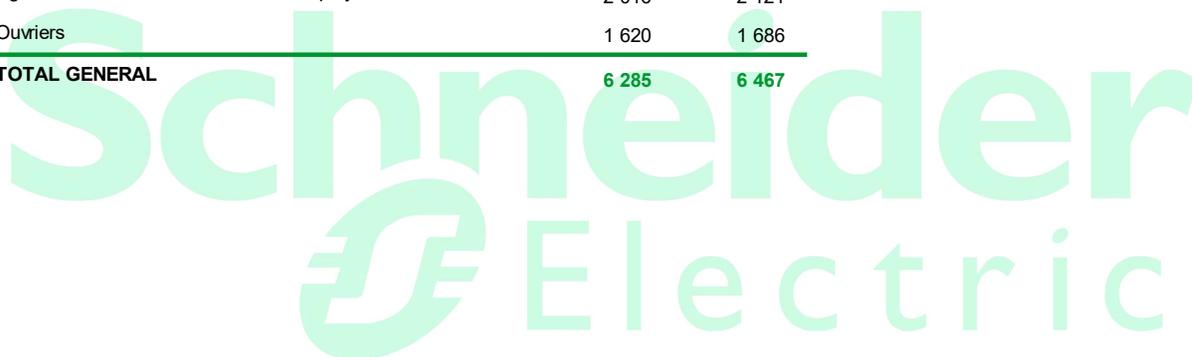
8.9. Situation fiscale latente

Le tableau ci-dessous indique l'allègement (colonne créances) ou l'accroissement (colonne dettes) de la charge fiscale future.

	31/12/2021		31/12/2020	
	Créances	Dettes	Créances	Dettes
- Participation des salariés	0,4	0,0	0,4	0,0
- Contribution sociale de solidarité (Organic)	1,4	0,0	1,1	0,0
- Risques divers	27,3	1,9	14,8	1,9
- Stocks	0,8	(0,0)	0,0	0,1
- Indemnités fin de carrière et assimilées	35,5	0,0	33,9	0,0
- Provisions réglementées	0,0	9,8	0,0	11,2
- Divers	0,1	0,2	0,1	0,2
Deficit fiscal reportable	0,0	0,0	0,0	0,0
TOTAL GENERAL	65,5	11,8	50,3	13,3

8.10. Effectif moyen et ventilation par catégorie (CDD et CDI)

	2021	2020
Ingénieurs et cadres	2 649	2 660
Agents de maîtrise techniciens et employés	2 016	2 121
Ouvriers	1 620	1 686
TOTAL GENERAL	6 285	6 467



SCHNEIDER ELECTRIC FRANCE

Société par actions simplifiée au capital de 370.000.000 €
35 rue Joseph Monier 92500 Rueil Malmaison
421 106 709 RCS NANTERRE

PROCES VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 26 AVRIL 2022

Le 26 avril 2022, SCHNEIDER ELECTRIC INDUSTRIES SAS, société par actions simplifiée au capital de 928.298.512 €, dont le siège social est 35 rue Joseph Monier 92500 Rueil-Malmaison, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 954 503 439,

associé unique de la société SCHNEIDER ELECTRIC FRANCE, société par actions simplifiée au capital de 370.000.000 €, dont le siège social est 35 rue Joseph Monier 92500 Rueil-Malmaison, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 421 106 709,

représentée par Véronique BLANC, dûment habilitée,

a pris les décisions suivantes :

PREMIERE DECISION : APPROBATION DES COMPTES

L'associé unique, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels, approuve les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

DEUXIEME DECISION : AFFECTATION DU RESULTAT

L'associé unique décide d'affecter le résultat bénéficiaire de l'exercice 2021 d'un montant de 59.813.446,11 €, diminué du report à nouveau déficitaire d'un montant de (18.992.790,81) €, ce qui donne un bénéfice distribuable de 40.820.655,30 €, comme suit :

- à la distribution d'un dividende aux actions à hauteur de 40.747.520 €, soit 1,76 € par action,
- au « report à nouveau » à hauteur du solde, soit 73.135,30 €.

Il prend acte, conformément aux dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts, que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice	Dividende net (€) par action
2020	0
2019	1,10
2018	0,77

TROISIEME DECISION : RATIFICATION DE LA COOPTATION D'UN ADMINISTRATEUR

L'associé unique ratifie la cooptation de M. Laurent BATAILLE aux fonctions d'administrateur, faite à titre provisoire par le conseil d'administration du 1^{er} juillet 2021, en remplacement de Mme Christel HEYDEMANN, administratrice démissionnaire.

M. BATAILLE exercera ses fonctions pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à la consultation de l'associé unique relative à l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

QUATRIEME DECISION : RENOUVELLEMENT DU MANDAT DES ADMINISTRATEURS

L'associé unique décide de renouveler le mandat des administrateurs, MM. Laurent BATAILLE, Marc BOCHIROL, Cyrille HELBERT et Stéphane POITTEVIN pour une durée de six exercices, qui prendra fin à l'issue de la consultation de l'associé unique relative à l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027.

CINQUIEME DECISION : FIN DE MANDAT ET REMPLACEMENT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES TITULAIRE

L'associé unique, constatant que le mandat de commissaire aux comptes titulaire de ERNST & YOUNG ET AUTRES arrive à expiration ce jour, décide de le remplacer par PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT pour une période de six exercices, qui prendra fin à l'issue de la consultation de l'associé unique relative à l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027.

SIXIEME DECISION : FIN DE MANDAT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUPPLEANT

L'associé unique, constatant que le mandat de commissaire aux comptes suppléant d'AUDITEX arrive à expiration ce jour, décide de ne pas nommer de commissaire aux comptes suppléant, la société n'y étant pas tenue en application de l'article L823-1 du code de commerce.

SEPTIEME DECISION : FORMALITES

L'associé unique confère tous pouvoirs à LEXTENSO LES PETITES AFFICHES en vue de l'accomplissement de toutes formalités légales ou administratives.



SCHNEIDER ELECTRIC INDUSTRIES SAS
Associé unique
Représenté par Véronique BLANC, dûment habilitée



Schneider Electric France
Exercice clos le 31 décembre 2021

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

ERNST & YOUNG et Autres



Schneider Electric France

Exercice clos le 31 décembre 2021

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

A l'Associé Unique de la société Schneider Electric France,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision de l'associé unique, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Schneider Electric France relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le paragraphe « Changement de méthode comptable » de l'annexe aux comptes annuels qui présente les incidences de la mise à jour de la recommandation ANC n°2013-02 en matière d'évaluation des engagements de retraites et avantages similaires.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Comme exposé dans la note 2 « Immobilisations financières » de l'annexe aux comptes annuels, votre société réalise des tests de dépréciation lorsque les indices de perte de valeur sont identifiés. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ces tests de dépréciation et apprécié que la note 7.7 « Provisions pour dépréciation de l'actif » de l'annexe aux comptes annuels fournisse une information appropriée.

La note 5 « Indemnités de fin de carrière » ainsi que le paragraphe « Indemnités de fin de carrière » de la note 7.13 « Provisions pour risques et charges » de l'annexe aux comptes annuels précisent les modalités d'évaluation des engagements de retraite et autres avantages du personnel, postérieurs à l'emploi. Ces engagements ont fait l'objet d'une évaluation actuarielle. Nos travaux ont consisté à revoir les données et les hypothèses retenues ainsi que les calculs effectués, et apprécier que ces notes de l'annexe fournissent une information appropriée.

Comme exposé dans la note 3 « Stocks et en-cours - Produits » de l'annexe aux comptes annuels, votre société comptabilise une part significative de la marge selon la méthode du pourcentage à l'avancement. Notre appréciation des montants ainsi comptabilisés s'est fondée sur l'analyse du processus mis en place par la direction pour identifier et évaluer les risques de dérive par rapport au niveau de marge attendu, eu égard aux aléas résultant du type de prestations réalisées et/ou des spécificités du projet. Dans le cadre de notre appréciation de ces estimations, nous avons apprécié le caractère raisonnable des hypothèses retenues et des évaluations qui en résultent.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude



est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 22 avril 2022

Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG et Autres

Frédéric Elkeslassy

Rubriques	Montant Brut	Amort. Prov.	31/12/2021	31/12/2020
Capital souscrit non appelé				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement	7 041 262,39	5 637 331,35	1 403 931,04	804 169,04
Concessions, brevets et droits similaires	195 060,54	195 060,54		
Fonds commercial	242 978 091,74	123 583 487,74	119 394 604,00	120 832 275,00
Autres immobilisations incorporelles	100 212 517,55	93 566 273,08	6 646 244,47	4 521 889,14
Avances, acomptes sur immo. incorporelles				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains	5 484 543,01	3 205 311,43	2 279 231,58	2 362 821,44
Constructions	195 147 412,23	133 193 953,47	61 953 458,76	64 926 719,23
Installations techniques, matériel, outillage	681 366 130,37	555 903 390,63	125 462 739,74	120 394 799,00
Autres immobilisations corporelles	30 681 424,50	15 224 088,40	15 457 336,10	14 301 863,24
Immobilisations en cours	34 969 630,94	257 831,13	34 711 799,81	41 556 903,13
Avances et acomptes	3 914 352,19		3 914 352,19	2 764 695,12
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations par mise en équivalence				
Autres participations	141 897 586,78	107 419 183,56	34 478 403,22	33 933 728,30
Créances rattachées à des participations	128 334,06		128 334,06	
Autres titres immobilisés	9 000 115,66		9 000 115,66	9 000 115,66
Prêts	533 895,90	300 000,00	233 895,90	233 895,90
Autres immobilisations financières	144 513,27		144 513,27	143 620,32
ACTIF IMMOBILISE	1 453 694 871,13	1 038 485 911,33	415 208 959,80	415 777 494,52
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières, approvisionnements	173 618 340,04	21 988 395,02	151 629 945,02	94 708 259,24
En-cours de production de biens	42 790 303,96		42 790 303,96	35 832 220,14
En-cours de production de services	9 828 833,34		9 828 833,34	8 933 485,59
Produits intermédiaires et finis	54 446 409,74	3 503 158,46	50 943 251,28	40 992 637,60
Marchandises	382 464,44	6 577,00	375 887,44	284 711,00
Avances et acomptes versés sur commandes	5 763 784,74		5 763 784,74	2 701 907,80
CREANCES				
Créances clients et comptes rattachés	619 381 003,08	5 762 474,94	613 618 528,14	524 510 187,55
Autres créances	62 599 347,16	552 226,36	62 047 120,80	119 291 851,54
Capital souscrit et appelé, non versé				
DIVERS				
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)				
Disponibilités	173 263 369,44		173 263 369,44	223 362 798,83
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance	8 340 444,01		8 340 444,01	1 804 346,06
ACTIF CIRCULANT	1 150 414 299,95	31 812 831,78	1 118 601 468,17	1 052 422 405,35
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
TOTAL GENERAL	2 604 109 171,08	1 070 298 743,11	1 533 810 427,97	1 468 199 899,87

Rubriques	31/12/2021	31/12/2020
Capital social ou individuel (dont versé :)	370 000 000,00	370 000 000,00
Primes d'émission, de fusion, d'apport	1 076 887,24	1 076 887,24
Ecarts de réévaluation (dont écart d'équivalence :)		
Réserve légale	37 000 000,00	37 000 000,00
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées (dont rés. Prov. fluctuation cours)		
Autres réserves (dont achat œuvres originales artistes)	1 917,23	1 917,23
Report à nouveau	-18 992 790,81	106 275,57
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	59 813 446,11	-28 123 066,38
Subventions d'investissement	275 000,00	
Provisions réglementées	33 514 290,59	32 591 449,76
CAPITAUX PROPRES	482 688 750,36	412 653 463,42
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées	116 200,32	73 268,62
AUTRES FONDS PROPRES	116 200,32	73 268,62
Provisions pour risques	106 984 376,56	107 767 458,33
Provisions pour charges	92 645 555,82	134 556 982,34
PROVISIONS	199 629 932,38	242 324 440,67
DETTES FINANCIERES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 530 827,89	181 261,29
Emprunts et dettes financières divers (dont empr. participatifs)		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	40 360 981,58	59 223 891,82
DETTES D'EXPLOITATION		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	525 489 502,95	467 407 594,49
Dettes fiscales et sociales	208 976 703,08	177 532 551,39
DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	6 332 126,66	4 719 215,77
Autres dettes	13 392 530,02	61 009 250,05
COMPTES DE REGULARISATION		
Produits constatés d'avance	55 292 872,73	43 074 962,35
DETTES	851 375 544,91	813 148 727,16
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL	1 533 810 427,97	1 468 199 899,87

Rubriques	France	Exportation	31/12/2021	31/12/2020
Ventes de marchandises				
Production vendue de biens	2 068 036 538,05	595 533 974,85	2 663 570 512,90	2 304 052 637,68
Production vendue de services	126 150 125,58	3 334 729,73	129 484 855,31	137 920 278,24
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS	2 194 186 663,63	598 868 704,58	2 793 055 368,21	2 441 972 915,92
Production stockée			-1 044 868,55	3 139 263,97
Production immobilisée			43 789 470,47	60 770 884,66
Subventions d'exploitation			29 633,33	
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			66 222 523,37	64 400 708,07
Autres produits			292 584 226,02	268 089 263,63
PRODUITS D'EXPLOITATION			3 194 636 352,85	2 838 373 036,25
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			453 204,58	715 919,00
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements (et droits de douane)			1 505 171 768,46	1 218 583 392,65
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)			-78 653 758,11	-2 795 076,32
Autres achats et charges externes			895 220 562,92	836 309 306,08
Impôts, taxes et versements assimilés			32 193 558,46	35 370 888,36
Salaires et traitements			400 890 678,47	387 038 362,18
Charges sociales			183 824 649,46	174 548 803,50
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			44 070 571,60	38 735 787,20
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations			1 458 457,08	257 831,13
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			8 453 287,11	7 512 213,67
Dotations aux provisions			22 556 661,05	19 233 508,76
Autres charges			103 758 588,32	90 788 173,52
CHARGES D'EXPLOITATION			3 119 398 229,40	2 806 299 109,73
RESULTAT D'EXPLOITATION			75 238 123,45	32 073 926,52
OPERATIONS EN COMMUN				
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
PRODUITS FINANCIERS				
Produits financiers de participations			13 447 368,22	13 076 132,89
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé			834,06	-44 339,41
Autres intérêts et produits assimilés			168 937,02	79 033,04
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges			169 605,75	
Différences positives de change			4 412 407,45	6 438 838,77
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
PRODUITS FINANCIERS			18 199 152,50	19 549 665,29
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions			13 892 106,44	6 056 567,61
Intérêts et charges assimilées			6 630 019,99	826 281,31
Différences négatives de change			5 868 725,31	5 493 903,60
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
CHARGES FINANCIERES			26 390 851,74	12 376 752,52
RESULTAT FINANCIER			-8 191 699,24	7 172 912,77
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS			67 046 424,21	39 246 839,29

Rubriques	31/12/2021	31/12/2020
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	462 402,23	2 798 801,04
Produits exceptionnels sur opérations en capital	1 658 513,50	8 542 760,12
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges	49 096 872,52	18 671 672,99
PRODUITS EXCEPTIONNELS	51 217 788,25	30 013 234,15
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	38 235 482,90	31 034 975,67
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	5 559 090,12	12 980 592,94
Dotations exceptionnelles aux amortissements, dépréciations et provisions	17 835 377,24	60 998 249,44
CHARGES EXCEPTIONNELLES	61 629 950,26	105 013 818,05
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-10 412 162,01	-75 000 583,90
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	1 673 424,12	1 555 657,92
Impôts sur les bénéfices	-4 852 608,03	-9 186 336,15
TOTAL DES PRODUITS	3 264 053 293,60	2 887 935 935,69
TOTAL DES CHARGES	3 204 239 847,49	2 916 059 002,07
BENEFICE OU PERTE	59 813 446,11	-28 123 066,38

PRINCIPAUX EVENEMENTS DE L'EXERCICE

- Par décision de l'associé unique Schneider Electric France, la société par actions simplifiée ITRIS AUTOMATION SQUARE a été dissoute en date du 01 mars 2021. Cette dissolution anticipée sans liquidation entraîne une transmission universelle du patrimoine de la société ITRIS AUTOMATION SQUARE au profit de la société Schneider Electric France. L'actif net transmis s'élève à - 687 283,74 euros. Le passif net d'un montant de 3 476 254,26 euros a été constaté en charges financières.
- Le 15 mars 2021, Schneider Electric France a souscrit à l'augmentation de capital de sa filiale Schneider Electric Télécontrol pour 12,5 millions d'euros. La provision pour risques et charges a été reprise (12,5 millions d'euros) et une provision pour dépréciation des titres a été comptabilisée en 2021 pour 12,5 millions d'euros.

PASSIFS EVENTUELS

- Dans le cadre de ses activités, la société est exposée à un certain nombre de plaintes et de litiges potentiels. À l'exception de ceux pour lesquels le risque est probable et qui donc ont donné lieu à la comptabilisation d'une provision, la société n'a pas connaissance d'éventuelles réclamations ou litiges importants. Les autorités judiciaires et de la concurrence françaises ont perquisitionné en septembre 2018 le siège du Groupe ainsi que certains autres sites dans le cadre d'une enquête en lien avec les activités de distribution de matériel électrique en France. Le Groupe coopère pleinement avec les autorités françaises sur ce sujet. Cette enquête pourrait donner lieu à d'éventuelles poursuites à l'encontre de la société dont la probabilité et les conséquences potentielles, qui pourraient être significatives sur les états financiers de Schneider Electric France, ne peuvent pas être déterminées à ce jour.

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

- Néant

REGLES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION

Les comptes annuels sont établis en conformité avec les dispositions du Code de Commerce et l'ensemble des règlements qui ont modifié le Plan comptable général adopté par le règlement ANC n°2014-03 du 5 juin 2014, amendé par le règlement ANC 2016-07 du 4 novembre 2016, et dans le respect des principes comptables généralement admis de prudence, d'indépendance des exercices, de continuité d'exploitation et de la permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.

L'ensemble des informations données ci-après est exprimé en millions d'euros, sauf indication contraire.

La société est consolidée dans le Groupe Schneider Electric au travers de la société Schneider Electric SE située au 35 rue Joseph Monnier 92500 Reuil Malmaison (siren 542 048 574), qui la détient à 100%.

Changement de méthode :

La société a appliqué la modification du 05 novembre 2021 de la recommandation de l'Autorité des Normes comptables n°2013-02 du 7 novembre 2013, relative aux règles d'évaluation et de comptabilisation des engagements de retraite et avantages similaires. Cette mise à jour fait suite à une décision de l'IFRIC publié le 24 mai 2021 sur cette même thématique.

Les incidences de cette première application sont détaillées :

- Règles et Méthodes d'Evaluation - 5 - Indemnités de Fin de Carrière
- Compléments d'informations relatifs au bilan et au compte de résultat - 7.13 – Provisions pour risques et charges

1. Immobilisations incorporelles et corporelles

1.1. Valeurs brutes (immobilisations incorporelles et corporelles)

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou d'apport.

Le coût d'acquisition comprend le prix d'achat y compris les droits d'importation et taxes non remboursables ainsi que toute dépense directement attribuable à la préparation de l'actif en vue de l'utilisation envisagée (droits d'enregistrement, coût des avantages du personnel lié à la mise en place et à la préparation, frais d'installation et montage, essais, ...).

La société utilise l'approche par composants telle que définie par le règlement CRC 2002-10. Les analyses et investigations menées par la société et le Groupe Schneider Electric ont permis de s'assurer que le découpage actuel des immobilisations respectait bien le principe que des éléments ayant des durées d'utilités différentes étaient comptabilisés séparément avec un plan d'amortissement qui leur est propre.

1.2. Immobilisations incorporelles

Sur l'exercice 2015, les immobilisations incorporelles étaient constituées des malis techniques dégagés lors des transmissions universelles de patrimoine assimilés à des écarts d'évaluation sur le patrimoine immobilier, sur les actifs de R&D capitalisés et sur les titres de participations.

L'évolution du traitement comptable des malis suite au règlement n° 2015-06 de l'ANC modifie les règles comptables applicables au mali technique de fusion pour les exercices ouverts à compter du 01/01/2016.

Désormais, le mali technique fait l'objet d'une affectation comptable aux actifs apportés (sous-jacents) dans des comptes spécifiques par catégories d'actifs et il est susceptible d'être amorti, déprécié et sorti de l'actif selon les mêmes modalités que les actifs sous-jacents :

Mali de fusion sur actifs incorporels

Mali de fusion sur actifs corporels

Mali de fusion sur actifs financiers

Lors de chaque cession d'actif, une reprise de ce mali est effectuée. De même, une dépréciation de ce mali est constatée dès l'apparition d'une moins-value latente entre la valeur d'inventaire et la VNC à la clôture de chaque exercice.

1.2.1. Immobilisations incorporelles acquises séparément ou dans le cadre d'un regroupement d'entreprises

Les immobilisations incorporelles acquises séparément sont enregistrées au bilan à leur coût historique. Elles sont ensuite évaluées au coût amorti.

Les actifs incorporels acquis dans le cadre de regroupements d'entreprises sont enregistrés au bilan à leur juste valeur, déterminée sur la base d'évaluations externes. Ces évaluations sont réalisées selon les méthodes généralement admises, fondées sur les revenus futurs. Leur valeur fait l'objet d'un suivi régulier afin de s'assurer qu'aucune perte de valeur ne doit être comptabilisée.

Autres actifs incorporels relevant de cette catégorie :

- Malis de fusion : origine TUP, fusions ...
 - Fonds de commerce : origine acquisition
-

1.2.2. Immobilisations incorporelles générées en interne

Les coûts de développement liés à des projets de Recherche & Développement sont comptabilisés à l'actif en immobilisations incorporelles, dans la mesure où ils répondent aux critères prévus à l'article 311-3 du règlement CRC 2004-6.

Les projets concernés relèvent de la catégorie "offre nouvelle" et "renouvellement de l'offre" définie et suivie au sein du Groupe Schneider Electric.

Les coûts des projets de la catégorie "anticipation" continuent à être enregistrés en charges.

Les coûts encourus au titre de projets d'ingénierie de la qualité et de la valeur ne sont pas capitalisables.

1.3. Immobilisations corporelles

Il s'agit des dépenses encourues qui satisfont aux critères suivants :

- le bien est détenu par l'entité soit pour être utilisé dans la production ou la fourniture de biens ou de services, soit pour être loué à des tiers, soit à des fins administratives,
- la durée d'utilisation prévisionnelle excède un exercice,
- la dépense réalisée générera des avantages économiques futurs à l'entité.

Cas particulier des pièces de rechange, réparties en deux catégories selon leur utilisation et leur montant :

- de première catégorie (durée d'utilisation > 1 an) : comptabilisation en immobilisations si le montant est supérieur à 10% de celui du bien dans lequel elles s'incorporent,
- de deuxième catégorie (consommation durant l'exercice) : comptabilisation en stocks.

NB : les pièces de valeur inférieure au seuil fiscal (500€) dont la consommation s'effectue durant l'exercice sont enregistrées en charges de période.

1.4. Amortissements

1.4.1. Immobilisations incorporelles

1.4.1.1. Coûts de développement des projets de Recherche & Développement

Les durées d'utilités retenues, sauf exception, sont les suivantes :

	Durée d'utilité
Logiciels	3 ans
Matériel/electronique	5 ans
Electrotechnique	10 / 15 / 20 ans

Pour certains projets d'envergure du Groupe Schneider Electric, la durée d'utilité peut différer de celles présentées ci-dessus et fait alors l'objet d'une validation par la Direction Financière Groupe.

1.4.1.2. Fonds de commerce

Le fonds de commerce Merlin Gerin fait l'objet d'un amortissement sur 40 ans.

Les fonds de commerce Telemecanique, Alombard, Modicon et STIE ne font pas l'objet d'un amortissement car la société considère que ces fonds commerciaux qu'elle contrôle ont une durée d'utilisation qui n'est pas limitée dans le temps. En effet, il n'existe pas de limitation d'ordre juridique, économique ou technique à l'exercice de l'activité de la société auprès de ses clients récurrents.

A chaque clôture, la société réalise un test de dépréciation pour s'assurer que la valeur recouvrable de ces fonds commerciaux est toujours supérieure à la valeur comptable de ceux-ci.

Dans le cas inverse, une dépréciation est comptabilisée dans le résultat de l'exercice.

1.4.2. Immobilisations corporelles

Les taux sont ceux préconisés par le Groupe Schneider Electric, et découlent des durées d'utilisation suivantes :

- terrains (aménagements)	10 ans
- constructions (sur sol propre)	40 ans *
- installations techniques et matériels industriels	de 3 à 15 ans
- outillages et matériels de transport	de 3 à 5 ans
- autres	de 4 à 10 ans

* à compter de 2001 (26 ans auparavant)

Le mode d'amortissement linéaire est retenu comme amortissement économique. Les possibilités fiscales d'amortissements complémentaires sont constatées en amortissements dérogatoires.

Pièces de rechange

La durée d'amortissement des pièces de rechange comptabilisées en immobilisations est la durée de vie probable de l'organe qu'elles sont destinées à remplacer. Elle peut de ce fait être inférieure à celle de l'immobilisation si l'usure de la pièce intervient avant celle de la machine dans laquelle elle s'incorpore.

1.4.3. Dépréciation

A chaque clôture et à chaque situation intermédiaire, s'il existe un indice quelconque montrant qu'un actif a pu perdre notablement de sa valeur, il est procédé à un test de dépréciation. L'approche pour réaliser ce test est fondée sur les flux de trésorerie actualisés.

NB : La comptabilisation d'une dépréciation modifiera prospectivement la base amortissable de l'actif concerné.

2. Immobilisations financières

Les titres de participations sont enregistrés au coût d'acquisition, augmenté des coûts directement rattachables.

Des provisions pour dépréciation peuvent être constituées si la valeur comptable est supérieure à la valeur d'utilité estimée en fin d'exercice. Cette estimation est déterminée principalement par référence à la situation nette comptable de la participation.

En cas d'indice de perte de valeur, un test de dépréciation (sur la base d'un dividende normatif actualisé et si besoin d'un test fondé sur les flux de trésorerie actualisés) est réalisé permettant l'appréciation de la comptabilisation d'une provision ou l'ajustement des provisions constituées.

Pour les participations les plus récentes, les valeurs de fonds de commerce acquis entrent également dans cette analyse.

3. Stocks et en-cours « Produits »

Les stocks et travaux en cours sont valorisés de la manière suivante :

Le coût d'acquisition des matières premières, approvisionnements et marchandises correspond au prix d'achat augmenté des frais accessoires d'achat.

Le coût des travaux en cours, produits finis et semi-finis, comprend les coûts d'acquisition des matières et de la main d'œuvre directe, les coûts de sous-traitance, l'ensemble des frais généraux de production sur la base de la capacité normale de production.

Les stocks sont évalués au plus bas de leur coût d'entrée (coût d'acquisition pour les matières premières, autres approvisionnements et pièces détachées, ou coût de production pour les en-cours et produits finis) ou de leur valeur réalisable nette estimée.

Le coût historique des stocks et en-cours est évalué selon la méthode du prix moyen pondéré.

La valeur nette de réalisation est égale au prix de vente estimé net des coûts restant à encourir pour l'achèvement des produits et/ou la réalisation de la vente.

Des provisions pour dépréciations sont constituées :

- lorsque la valeur probable de réalisation est inférieure au coût de revient,
- en fonction de la valeur économique des stocks compte tenu de leur obsolescence technique ou commerciale et des risques liés à leur faible rotation.

Les revenus des contrats à long terme sont comptabilisés en utilisant la méthode du pourcentage à l'avancement, déterminé soit en pourcentage des coûts encourus par rapport aux coûts totaux estimés à terminaison, soit selon les étapes techniques définies au contrat, et, en particulier, les phases essentielles de performance (preuve de l'installation ou livraison des équipements).

Lorsque les contrats comportent des clauses de performance en faveur du groupe, celles-ci sont reconnues à l'avancement du contrat et provisionnées si les objectifs ne sont pas atteints. Les pertes à terminaison probables sont provisionnées. La valeur des travaux en cours comporte les coûts directs et indirects liés à l'exécution des contrats.

4. Créances et dettes

Les créances et dettes sont évaluées pour leur valeur nominale (coût historique). Les créances sont le cas échéant dépréciées par voie de provision pour tenir compte du risque de non-recouvrement.

Les remises clients correspondant aux ajustements de prix (AJP) et remises distributeurs officiels (RDO) sont présentées à l'actif en diminution des créances clients.

Le risque de change porté par Schneider Electric France SAS est géré de manière centralisée au niveau de Boissière Finance SNC.

Le Groupe Schneider Electric a déployé en juillet 2019 une nouvelle politique de couverture du risque de change (« Fair Value Natural Hedge », ci-après « FVNH ») visant à gérer de manière globale les actifs et passifs monétaires en devises inscrits au bilan des filiales (sauf pour les prêts et emprunts faisant l'objet le cas échéant d'une couverture de change spécifique).

Les actifs et passifs monétaires inclus dans la position de FVNH de Schneider Electric France SAS (factures clients, factures fournisseurs, banques, comptes courants) sont consolidés et équilibrés de manière quotidienne au travers d'opérations de change spot réalisées en comptes courants avec Boissière Finance SNC. Les gains et les pertes de change liés à la revalorisation au cours fixing BCE de clôture des actifs et passifs monétaires en devises se compensent au sein de la position de change.

Pour rappel, avant juillet 2019, les commandes clients et les factures en devises étaient couverts par un cours garanti accordé par Boissière Finance SNC (couvertures « affaires » pour les commandes et couvertures « produits » pour les factures).

Les créances et dettes en devises étaient comptabilisées sur la base du cours de change correspondant au cours garanti par Boissière Finance SNC. Les créances et dettes étaient revalorisées à la clôture au cours fixing BCE et les différences de change étaient comptabilisées en contrepartie des postes « Ecart de conversion actif » ou « Ecart de conversion passif ».

Les dérivés de change souscrits avec Boissière Finance SNC en couverture des créances et dettes en devises étaient également revalorisés au bilan en contrepartie des postes d'écarts de conversion. Les moins-values latentes (écarts de conversion actif) faisaient l'objet d'une provision pour risque de change appréciée devise par devise.

Provision pour créances douteuses

Les provisions pour dépréciation des créances douteuses sont enregistrées lorsqu'il devient probable que la créance ne sera pas encaissée et qu'il est possible d'estimer raisonnablement le montant de la perte. L'identification des créances douteuses ainsi que le montant des provisions correspondantes sont fondées sur l'expérience historique des pertes définitives sur créances, l'analyse par ancienneté des comptes spécifiques ainsi que des risques de crédit qui s'y rapportent. Lorsque la certitude est acquise qu'une créance douteuse ne sera pas récupérée, elle est, ainsi que sa provision constituée, annulée par le compte de résultat.

5. Indemnités de fin de carrière

A son départ à la retraite, le personnel de la société perçoit des indemnités de fin de carrière et une rente supplémentaire au titre d'un régime à prestations définies (Article 39), selon les règles définies dans la convention collective et l'accord d'entreprise.

Pour l'évaluation de ces régimes à prestations définies, les engagements sont déterminés à la clôture selon la méthode des unités de crédit projetées avec salaire de fin de carrière.

Le montant comptabilisé au bilan correspond au montant actualisé de l'obligation, diminué du coût des services passés non comptabilisés et net des actifs du régime utilisable pour couvrir l'obligation.

Les changements liés aux modifications périodiques des hypothèses actuarielles relevant de la situation financière et économique générale ou aux conditions démographiques (changement dans le taux d'actualisation, augmentation annuelle des salaires, rendement des actifs, durée d'activité, etc...) sont amortis via la méthode dite du "corridor". Cette méthode consiste à amortir en résultat les écarts actuariels sur la durée résiduelle moyenne probable d'activité des salariés, pour autant qu'ils excèdent un certain seuil (> 10% de l'engagement).

La société a choisi d'appliquer à l'ensemble des engagements la méthode 1 de la recommandation ANC n°2013-02, ce qui signifie notamment :

- Maintien de l'application de la méthode du corridor
- Maintien de la méthode de traitement du coût des services passés : étalement pour la partie non acquise des droits sur la durée restant à courir jusqu'à l'acquisition desdits droits par les bénéficiaires, et comptabilisation immédiate des droits acquis en résultat.

Dans le cadre de la première application de la recommandation ANC n°2013-02, la société a choisi de comptabiliser, pour l'ensemble de ces régimes, la totalité des écarts actuariels accumulés et des coûts des services passés non amortis à la date d'ouverture de l'exercice du changement, soit au 1^{er} janvier 2014, directement en report à nouveau.

La recommandation ANC 2013-02, modifiée le 05 novembre 2021, introduit un nouveau choix de méthode relatif à la répartition des droits à prestations pour certains régimes à prestations définies. Cette mise à jour fait suite à une décision de l'IFRIC publiée le 24 mai 2021 sur cette même thématique.

L'ANC laisse le choix aux sociétés de continuer à appliquer la méthode historiquement retenue ou de s'aligner sur la nouvelle méthodologie précisée par l'IFRIC.

La société a choisi de s'aligner sur la méthodologie IFRIC. Cette décision affecte la méthode de provisionnement des engagements de l'entité relatifs aux indemnités de fin de carrière en France et constitue un changement de réglementation comptable.

Des explications sur les modalités de calcul de cette provision et notamment sur les hypothèses actuarielles retenues figurent dans la rubrique 7. 14 – Provisions pour risques et charges.

6. Médailles du travail

La médaille d'honneur du travail donne lieu au versement d'une prime liée à l'ancienneté du salarié. Le montant est fixé par la convention collective de la société.

L'engagement correspondant donne lieu à une évaluation actuarielle et à la comptabilisation d'une provision.

Des informations complémentaires relatives aux modalités de calcul de cette provision et notamment les principales hypothèses actuarielles retenues, figurent dans la rubrique provisions.

7. Compléments d'informations relatifs au bilan et au compte de résultat

7.1. Immobilisations incorporelles et corporelles

	01/01/2021	Augmentations		Reclassement	Diminutions		31/12/2021
		Ordinaires	Apports fusion		Ordinaires	Apports fusion	
INCORPORELLES	347,0	4,5	2,3	0,1	(3,5)	0,0	350,4
Frais de recherche et développement	4,9		2,2		(0,1)		7,0
Concessions, brevets, droits similaires	0,2						0,2
Fonds commercial	243,0						243,0
Autres	99,0	4,5	0,1	0,1	(3,4)		100,2
CORPORELLES	948,5	43,9	0,0	(0,1)	(40,8)	0,0	951,6
Terrains	5,7				(0,2)		5,5
Constructions	200,0	0,1		9,1	(14,1)		195,2
Installations techniques, matériel et outillage	662,1	0,3		35,7	(16,7)		681,4
Autres	36,0	0,0		3,0	(8,3)	0,0	30,7
Immobilisations en cours	41,8	42,4		(47,9)	(1,4)		35,0
Avances et acomptes	2,8	1,1					3,9
TOTAL GENERAL	1 295,5	48,5	2,3	0,0	(44,3)	0,0	1 302,0

Fonds commercial

Le fonds commercial brut de 243 comprend essentiellement :

- 76 de fonds de commerce Telemecanique,
- 32,7 de fonds de commerce Merlin Gerin,
- 19,5 de fonds de commerce Alombard,
- 0,9 de fonds de commerce Modicon,
- 0,3 de fonds de commerce STIE,
- 0,6 de fonds de commerce D5X
- 112,9 de mali technique suite aux opérations :
 - de fusion avec la société Infra+,
 - de transmission universelle du patrimoine des sociétés : TAC France, Citect, Vizelia, Schneider Electric Automation et Schneider Electric Protection & Contrôle.

L'affectation du mali technique se décompose comme suit :

INFRA +	30,2
Fonds commercial	30,2
TAC BUILDING AUTOMATION	8,4
Fonds commercial	8,4
CITECT	0,5
Fonds commercial	0,5
VIZELIA	39,4
Fonds commercial	39,4
SCHNEIDER ELECTRIC AUTOMATION	9,9
Fonds commercial	9,9
SCHNEIDER ELECTRIC PROTECTION & CONTRÔLE	24,5
Fonds commercial	24,5
TOTAL GENERAL	112,9

Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles d'un montant brut de 100 sont principalement constituées des logiciels et progiciels.

Autres immobilisations corporelles

Les autres immobilisations corporelles d'un montant brut de 30,7 sont principalement constituées :

- 21,4 de matériel de bureau et mobilier
- 9,3 de mali technique suite à la plus-value identifiée sur les immobilisations lors des TUP Schneider Electric Automation et Schneider Electric Protection & Contrôle. Ces malis techniques seront amortis sur la durée retenue des immobilisations corporelles correspondantes.

7.2. Amortissements

	01/01/2021	Dotations de l'exercice		Reclassement	Diminutions		31/12/2021
		Linéaire	Apports fusion		Elements sortis	Apport fusion	
INCORPORELLES	123,1	3,5	1,1	0,0	(3,2)	0,0	124,6
Frais de recherche et développement	4,1	0,6	1,0		(0,1)		5,6
Concessions, brevets, droits similaires	0,2						0,2
Fonds commercial Merlin Gerin	24,4	0,8					25,2
Autres	94,5	2,1	0,1		(3,1)		93,6
CORPORELLES	701,3	40,1	0,0	0,0	(35,6)	0,0	705,8
Terrains	3,4	0,1			(0,2)		3,2
Constructions	135,0	10,8			(12,8)		133,0
Installations techniques, matériel et outillage	541,2	27,5			(14,3)		554,4
Autres	21,7	1,7	0,0		(8,3)		15,2
Immobilisations en cours	0,0						0,0
TOTAL GENERAL	824,4	43,6	1,1	0,0	(38,7)	0,0	830,4

Les dotations aux amortissements incluses dans le compte de résultat se décomposent en « dotation d'exploitation » pour 44,1 et en « dotation exceptionnelle » pour 0,2.

7.3. Tableau des dépréciations

	01/01/2021	Augmentations		Reclassement	Diminutions		31/12/2021
		Ordinaires	Apports fusion		Ordinaires	Apports fusion	
INCORPORELLES	97,8	0,6	0,0	0,0	0,0	0,0	98,4
Frais de recherche et développement	0,0						0,0
Concessions, brevets, droits similaires	0,0						0,0
Fonds commercial	97,8	0,6					98,4
Autres	0,0						0,0
CORPORELLES	0,9	1,5	0,0	0,0	(0,4)	0,0	2,0
Terrains	0,0						0,0
Constructions	0,1	0,1					0,2
Installations techniques, matériel et outillage	0,5	1,4			(0,4)		1,5
Autres	0,0						0,0
Immobilisations en cours	0,3						0,3
TOTAL GENERAL	98,7	2,1	0,0	0,0	(0,4)	0,0	100,3

L'affectation de la dépréciation du fonds commercial se décompose comme suit :

INFRA +	30,1
Dépréciation du fonds commercial	30,1
VIZELIA	39,4
Dépréciation du fonds commercial	39,4
TAC BUILDING AUTOMATION	8,3
Dépréciation du fonds commercial	8,3
CITECT	0,5
Dépréciation du fonds commercial	0,5
YRIS	0,6
Dépréciation du fonds commercial	0,6
ALOMBARD	19,5
Dépréciation du fonds commercial	19,5
TOTAL GENERAL	98,4

7.4. Immobilisations financières

	01/01/2021	Augmentations			Diminutions		31/12/2021
		Ordinaires	Apports fusion	Reclassement	Ordinaires	Apports fusion	
Participations	128,6	16,2			(2,9)		141,9
Créances rattachées à des participations	0,0	0,1					0,1
Autres titres immobilisés	9,0						9,0
Prets	0,5						0,5
Autres immobilisations financières	0,1						0,1
TOTAL GENERAL	138,3	16,4	0,0	0,0	(2,9)	0,0	151,7

Les augmentations sur les titres de participation sont les suivantes :

- Le 15 mars 2021, Schneider Electric France a souscrit à l'augmentation de capital de sa filiale SE Télécontrol pour 12,5.
- Le 30 juin et le 27 décembre 2021, Schneider Electric France a souscrit à l'augmentation de capital de Schneider Electric Plants Saudi Arabia Co pour 3,6.

Les diminutions sur les titres de participation sont les suivantes :

- Le 1er mars 2021, la filiale ITRIS a été fait l'objet d'une transmission universelle de patrimoine dans les comptes de Schneider Electric France pour 2,8.

7.5. Tableau des stocks

	31/12/2021	31/12/2020
Matières premières	173,6	113,7
En-cours de production de biens et services	52,6	44,8
Produits	54,4	44,7
Marchandises	0,4	0,3
TOTAL GENERAL	281,1	203,4

7.6. Analyse et échéance des créances

	- 1 an	1 à 5 ans	+ 5 ans
Actif immobilisé	0,5	0,0	0,0
Actif circulant	696,1	0,0	0,0
TOTAL GENERAL	696,6	0,0	0,0

Schneider Electric France a signé le 20 décembre 2021 un contrat avec la CGA (Compagnie Générale d'Affacturage) afin de céder sans recours une partie de ses créances non échues. La quasi-totalité des risques et avantages inhérents à ces actifs ayant été transférée au cessionnaire, les créances ont été sorties du bilan au 31 décembre 2021. Cette cession a été menée avec un paiement en date du 27 décembre 2021 pour 49,9.

7.7. Provisions pour dépréciation de l'actif

	01/01/2021	Dotations	Reprises	Apport entrant	Apport sortant	31/12/2021
Immobilisations financières	94,9	12,8				107,7
Stocks et en cours	22,7	5,4	(2,6)			25,5
Créances clients et comptes rattachés	4,8	3,0	(2,1)			5,8
Autres créances	0,6					0,6
TOTAL GENERAL	123,0	21,2	(4,7)	0,0	0,0	139,6

Les dotations pour dépréciation des titres de 12,8 concernent les filiales SE Télécontrol pour 12,5 et Alveltys pour 0,3.

7.8. Produits à recevoir

	2021	2020
Créances d'exploitation	158,5	136,9
Autres créances	15,7	23,0
TOTAL GENERAL	174,1	159,9

7.9. Disponibilités

	2021	2020
Disponibilités	173,2	223,4
TOTAL GENERAL	173,2	223,4

Les disponibilités sont principalement constituées de fonds placés auprès de Boissière Finance SNC, la centrale de trésorerie du groupe Schneider Electric.

7.10. Charges constatées d'avance

	2021	2020
Charges d'exploitation	8,3	1,8
TOTAL GENERAL	8,3	1,8

7.11. Capitaux propres

En M€	Capital	Prime d'émission	Réserve légale	Autres réserves	Report à nouveau	Résultat de l'exercice	Provisions réglementées	Total Capitaux Propres
Capitaux propres au début de l'exercice	370,0	1,1	37,0	0,0	0,1	-28,1	32,6	412,7
Dotation à la réserve légale								0,0
Distribution de dividendes								0,00
Dotation report à nouveau					-28,1	28,1		0,0
Résultat de l'exercice						59,8		59,8
Amortissement dérogatoire							0,9	0,9
Subvention d'investissement							0,3	0,3
Autres *					9,0			9,0
Capitaux propres à la fin de l'exercice	370,0	1,1	37,0	0,0	-19,0	59,8	33,8	482,7

Suite à la décision de l'associé unique du 23 avril 2021, le report à nouveau a été mouvementé pour 28 123 066,38€.

Le capital social entièrement libéré s'élève à 370 000 000€, divisé en 23 125 000 actions d'une valeur nominale de 16€, détenu à 100% par SEISAS.

*Effet de l'application de la méthodologie IFRIC 2021 sur les engagements relatifs aux indemnités de fin de carrière en contrepartie du report à nouveau.

7.12. Provisions réglementées

	01/01/2021	Dotations	Reprises	Apport entrant	31/12/2021
Amortissements dérogatoires dégressifs	32,5	2,2	(1,2)		33,4
Autres provisions réglementées	0,1				0,1
TOTAL GENERAL	32,6	2,2	(1,2)	0,0	33,5

7.13. Provisions pour risques et charges

	01/01/2021	Augmentations	Diminutions		Apport entrant	Virement de poste à poste	31/12/2021
			Avec objet	Sans objet			
PROVISIONS POUR RISQUES	107,7	20,1	(20,2)	(0,7)	0,0	0,0	107,0
Provisions pour litiges	0,0	0,1				0,2	0,3
Provisions pour garantie donnée aux clients	3,3	0,6	(0,2)				3,7
Provisions pour risques techniques	0,6	0,3	(0,0)				0,9
Provisions pour risques de changes	0,1	0,3	(0,2)				0,3
Provisions grands ensembliers	33,3	9,1	(5,6)				36,8
Provisions pour risques financiers	59,3	6,0	(12,8)				52,5
Autres provisions pour risques	11,0	3,8	(1,5)	(0,7)		(0,2)	12,4
PROVISIONS POUR CHARGES	134,6	15,1	(32,9)	(17,0)	0,0	(9,0)	90,8
Provisions pour pensions et obligations	101,1	7,5	(16,6)			(9,0)	83,1
Provisions pour médailles du travail	4,8		(0,5)				4,3
Provisions pour restructuration	27,1	7,5	(15,7)	(17,0)			1,9
Provision environnement	1,6		(0,1)				1,5
TOTAL GENERAL	242,3	35,2	(53,1)	(17,7)	0,0	(9,0)	197,8

Les dotations aux provisions pour risques financiers (suite à la revue annuelle des provisions sur titres de participation) concernent les filiales MGLoire pour 5,8 et SLMS pour 0,2 et les reprises concernent SE Télécontrol pour 12,5 et SETBT pour 0,3.

Méthodes d'évaluation des provisions pour risques et charges

- Provisions pour garantie clients : méthode statistique retenue par le Groupe Schneider Electric sur la base d'un calcul par ligne de produits avec historique des coûts relatifs à deux années de C.A. minimum.

- Provisions pour risques techniques : elles couvrent des risques sur les produits défectueux et les coûts liés aux campagnes de remplacement de produits clairement identifiés.
- Provisions pour perte de change : (voir paragraphe créances et dettes) concernent uniquement la partie non couverte par le cours garanti par Boissière Finance SNC.
- Autres provisions pour risques : ces provisions couvrent des risques au titre des contrats de services, des pertes à terminaison, des risques fiscaux ainsi que des risques vis-à-vis de certaines filiales dont la situation nette est négative.
- Provisions pour grands ensembliers : Il s'agit des affaires pour lesquelles des risques de pénalités de retard, pénalités techniques (de consommation, de rendement, etc.) et autres risques de toute nature apparaissent, contractuellement, et peuvent être imputés à la Société.
 Ces provisions sont constituées lorsque survient un événement aggravant le risque initial et sont incluses dans les données à terminaison des contrats pour les activités de contrat long terme ou incluses au passif pour les autres activités. Elles sont utilisées ou reprises au fur et à mesure de la constatation ou de la disparition des risques et au plus tard à la signature du procès-verbal de réception définitive ou lorsque les dernières réserves éventuelles ont été levées.
- Provisions pour restructuration : dans le cadre défini par le Groupe Schneider Electric et les règles comptables (CNC avis 2000-01), ces provisions sont déterminées en fonction du plan de restructuration élaboré par l'entité et validé par le Groupe Schneider Electric.

Les activités ou parties d'activités impactées de Schneider Electric France relèvent principalement des accords GPEC et des accords PSE.

Les provisions prennent en compte :

- Les secteurs ou sites affectés,
- La localisation, la fonction et le nombre approximatif de salariés concernés,
- Les dépenses qui seront engagées (salaires, congés payés, indemnités conventionnelles de licenciement, ...),
- La date de mise en œuvre.

Les mouvements de l'exercice se décomposent par accord de la manière suivante :

	01/01/2021	Augmentations	Diminutions	Apport	31/12/2021
GPEC sites de Grenoble	0,1		(0,1)		0,0
GPEC France Operations	2,8		(2,8)		0,0
GPEC Energy Management	1,8		(1,8)		0,0
GPEC GSC EMEA	0,5	0,3	(0,8)		0,0
GPEC Automation	8,4	0,2	(8,3)		0,3
PSE	1,7	0,2	(1,9)		0,0
Projet Etoile Ecofit	6,9		(6,9)		0,0
Projet Etoile EMT	3,9	6,9	(9,7)		1,1
Autres	1,0		(0,6)		0,4
TOTAL GENERAL	27,1	7,6	(32,9)	0,0	1,8

- Indemnités de fin de carrière

Les principales hypothèses retenues pour le calcul de la provision pour indemnité de fin de carrière au 31.12.2021 sont les suivantes :

- Taux d'actualisation de 0,80 %
- Taux de revalorisation des salaires appliqué sur les années de travail restant à courir jusqu'à la retraite : Cadres 2 % - Non-Cadres 2 %

- Taux de charges sociales de 48,80 %
- Application de la table de mortalité (TGH – TGF 05).
- Turn-over : déterminé d'après les mouvements de personnel lissés sur les 3 dernières années, hors éléments exceptionnels (restructuration, licenciements) et départs naturels (décès, retraite). Il est différencié par tranches d'âge et par catégorie de population cadres/non cadres.

La provision pour indemnités de fin de carrière au 31 décembre 2021 se décompose de la façon suivante :

En M€	01/01/2021	Coût 2021 - Exploitation	Coût 2021 - Financier	Variation actuarielle	Changements de régime / abondt ICDR	Paiements	Autres	31/12/2021
Valeur actualisée de l'obligation	155,3	6,7	1,2	(12,6)	0,0	(16,6)	(0,1)	134,0
Valeur des placements	(10,8)	0,0	(0,1)	0,9	0,0	0,0	0,0	(9,9)
Modifications de régime	0,0	0,0	0,0	0,0	(9,0)	0,0	0,0	(9,0)
Ecart actuariels	(43,4)	0,0	0,0	13,7	0,0	0,0	0,0	(29,7)
Provision	101,2	6,7	1,2	2,0	(9)	(16,6)	(0)	85,4

L'impact de l'application de la méthodologie IFRIC est un gain de 9 sur la dette actuarielle au 1^{er} janvier 2021, reconnu en contrepartie des capitaux propres.

- Médailles du travail

La médaille d'honneur du travail donne lieu au versement d'une prime liée à l'ancienneté du salarié. Le montant est fixé par la convention collective de la société.

Les éléments retenus pour déterminer la provision sont les suivants :

- Fichier des salariés présents au 31 décembre
- Barème des droits à prime : convention SEF
- Taux d'actualisation 0,80 %
- Table de mortalité : TGH – TGF 05
- Turn-over : différenciation cadres / non-cadres. Prise en compte des éléments retenus pour le calcul des IFC

En M€	01/01/2021	Coût 2021 - Exploitation	Coût 2021 - Financier	Variation actuarielle	Changements de régime	Paiements	Autres	31/12/2021
Valeur actualisée de l'obligation	4,8	0,3	0,0	(0,4)		(0,4)	(0,0)	4,3
Modifications de régime	0,0							0,0
Ecart actuariels	0,0							0,0
Provision	4,8	0,3	0,0	(0)	0,0	(0,4)	(0)	4,3

7.14. Analyse et échéance des dettes

	- 1 an	1 à 5 ans	+ 5 ans
Dettes financières	1,5	0,0	0,0
Dettes d'exploitations et PCA	849,8	0,0	0,0
TOTAL GENERAL	851,4	0,0	0,0

7.15. Charges à payer

	2021	2020
Dettes financières		0
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	211,7	211,0
Dettes sociales	163,0	142,9
Dettes fiscales	1,8	0,9
Autres dettes	134,3	152,4
TOTAL GENERAL	510,8	507,2

7.16. Produits constatés d'avance

	2021	2020
Produits d'exploitation	55,3	43,1
TOTAL GENERAL	55,3	43,1

7.17. Entreprises liées

Notion d'entreprises liées : une entreprise est considérée comme liée à une autre lorsqu'elle est susceptible d'être incluse par intégration globale dans un même ensemble consolidé. Sont considérées comme intégrées globalement les entreprises dont la société mère a le contrôle exclusif (art L.233-18 Code de Commerce).

La quote-part des comptes de bilan et de résultat, concernant ces sociétés, est la suivante :

	2021	2020
Participations nettes	34,4	33,9
Créances clients, comptes rattachés et autres créances	221,5	189,2
Disponibilité court terme	163,0	210,9
Dettes fournisseurs, comptes rattachés et autres dettes	189,4	152,9
Charges	1406,5	1253,2
Produits	1514,2	1400,6
TOTAL GENERAL	3 528,9	3 240,7

Pour les postes hors immobilisations financières, les informations présentées concernent les entreprises liées consolidées par le Groupe Schneider Electric.

Les comptes de notre société sont inclus suivant la méthode de l'intégration globale dans les comptes du Groupe Schneider Electric.

7.18. Ventilation du chiffre d'affaires

	2021	2020
France	2 194,2	1 921,5
Exportation directe et indirecte	598,9	520,5
TOTAL GENERAL	2 793,1	2 442,0

7.19. Résultat financier

	31/12/2021	31/12/2020
PRODUITS FINANCIERS	12,3	14,1
Dividendes reçus et autres produits de participation	13,4	13,1
Intérêts et produits assimilés	0,2	0,1
Reprises provisions dépréciation des titres de participation	0,2	0,0
Autres reprises de provisions financières	0,0	0,0
Résultat de change	(1,5)	0,9
CHARGES FINANCIERES	(20,5)	(6,9)
Dotations provisions dépréciation des titres de participation	(12,8)	(5,2)
Autres dotations aux provisions financières	(1,1)	(0,8)
Intérêts et charges assimilés	(3,1)	(0,9)
Mali de fusion	(3,5)	0,0
RESULTAT FINANCIER	(8,1)	7,2

Aucune reprise aux provisions sur dépréciation des titres de participations n'a été comptabilisée en 2021. Les dotations aux provisions sur dépréciation des titres de participations concernent les filiales Schneider Electric Télécontrol pour 12,5, Aveltys pour 0,3. Les intérêts et charges assimilés concernent les garanties bancaires pour 2,3. Le mali concerne la TUP Itris pour 3,5.

7.20. Résultat exceptionnel

	31/12/2021	31/12/2020
CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR OPERATION DE GESTION	(37,8)	(28,2)
Subventions accordées, reçues	(0,0)	(1,5)
Coût de restructuration	(38,2)	(29,2)
Autres	0,4	2,5
CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR OPERATION EN CAPITAL	(3,9)	(4,4)
+/- valeur sur cessions d'immo, corporelles et incorporelles	(3,9)	(4,4)
+/- valeur sur cessions de titres	(0,1)	0,0
DOTATIONS ET REPRISSES SUR CHARGES EXCEPTIONNELLES	31,4	(42,3)
Provisions réglementées	(0,8)	(0,0)
Provisions pour risques vis-à-vis des filiales	6,8	(19,8)
Provisions pour restructuration	25,2	(22,5)
Provisions pour risque fiscal	0,0	0,0
Autres	0,1	0,1
RESULTAT EXCEPTIONNEL	(10,3)	(75,0)

La provision pour risques vis-à-vis des filiales concerne Schneider Electric Télécontrol pour 12,5 et MG Loire pour (5,8).

7.21. Filiales et participations

	Capital	Réserves et report à nouveau avant affectation du résultat (1)	Quote-part du capital détenu en %	Valeur d'inventaire des titres détenus		Prêt et avances consentis par la société et non remboursés	Cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires du dernier exercice écoulé	Bénéfice net (ou perte) du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
				Brute	Nette					
RENSEIGNEMENTS DÉTAILLÉS				134,7	29,1					5,8
I-A FILIALES				130,4	25,5					5,8
SE ALPES	5,4	10,5	100%	6,4	6,4	0,0	0,0	282,4	4,0	2,5
France Transfo	1,7	(42,0)	100%	37,9	0,0	0,0	0,0	62,4	(8,5)	0,0
MG Ales	5,5	13,6	100%	4,3	4,3	0,0	0,0	121,8	5,2	2,9
Sté d'Appareillage Electrique Gardy	3,7	(3,8)	100%	32,5	0,0	0,0	0,0	0,0	(0,2)	0,0
SETBT	4,0	(2,8)	100%	4,0	0,0	0,0	0,0	31,4	1,5	0,0
Schneider Electric Telecontrol (Sorhodel Bardin)	12,5	(11,4)	100%	22,5	0,0	0,0	0,0	0,0	0,7	0,0
Scanelec	0,8	0,8	100%	5,1	5,1	0,0	0,0	60,1	1,2	0,0
Behar Sécurité	0,0	1,4	100%	4,2	4,2	0,0	0,0	5,5	0,5	0,4
Electro Porcelaine	1,3	6,7	100%	5,1	5,1	0,0	0,0	0,0	0,8	0,0
SE Manufacturing Bourguebus	2,1	(0,2)	100%	8,5	0,5	0,0	0,0	14,4	0,6	0,0
I-B PARTICIPATION				4,3	3,6					
Schneider Electric Plants Saudi Arabia	42,8	(39,8)	10%	4,3	3,6	0,0	0,0	92,7	(28,0)	0,0
RENSEIGNEMENTS GLOBAUX				7,2	5,3	0,4				7,2
Filiales non reprises (en I-A)				6,2	4,3	0,3				6,1
Participations non reprises (en I-B)				1,0	1,0	0,1				1,0
AUTRES TITRES IMMOBILISÉS				9,0	9,0					0,5
Autres titres immobilisés (III)				9,0	9,0					0,5
AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				0,0	0,0					0,0
TOTAL				150,9	43,5					13,4

(1) Réserves + report à nouveau, y compris bénéfice net ou perte du dernier exercice clos + subventions d'investissements + provisions réglementées
 Les renseignements fournis sont issus des comptes sociaux des sociétés. Le taux de clôture est utilisé pour la conversion des montants en devises
 Les valeurs de titres détaillées sont celles supérieures à 1% du capital de SCHNEIDER ELECTRIC FRANCE, soit 3,7M€
 nd : données non disponibles

8. Autres éléments d'informations

8.1. Engagements financiers

	2021	2020
ENGAGEMENTS DONNES	162,1	136,8
Aval et cautions	20,9	2,7
Garanties données sur marchés	141,2	134,1
ENGAGEMENTS RECUS	5,0	3,9
Cautions	5,0	3,9
Autres engagements recus	0,0	0,0
TOTAL GENERAL	167,1	140,7

8.2. Engagements de loyers

Les engagements de location simple au 31 décembre 2021 s'analysent comme suit en fonction des dates de fin de baux :

	- 1 an	1 à 5 ans	+ 5 ans	TOTAL
Engagements de loyers	8,1	30,8	30,8	69,7
TOTAL GENERAL	8,1	30,8	30,8	69,7

8.3. Opérations sur instruments financiers

Couvertures de change

Les couvertures de change de Schneider Electric France sont assurées par Boissière Finance SNC pour les activités produits et affaires.

8.4. Engagements hors bilan

Autres engagements postérieurs à l'emploi

Certaines filiales du Groupe Schneider Electric accordent à leurs salariés, outre des avantages de natures diverses en matière de retraite et d'indemnités de fin de carrière, des avantages postérieurs à l'emploi en matière de couverture médicale. Conformément aux principes comptables du Groupe Schneider Electric, ces avantages font l'objet d'une provision dans les comptes consolidés.

Le montant de l'engagement correspondant à ces avantages n'est pas identifié individuellement pour les filiales qui en bénéficient dans la mesure où ces avantages sont gérés collectivement.

Autres engagements reçus

Néant

8.5. Immobilisations en crédit-bail

Néant

8.6. Engagements de crédit-bail

Néant

8.7. Ventilation de l'impôt sur les sociétés entre résultat courant et résultat exceptionnel

	Courant	Exceptionnel	TOTAL
Résultat avant impôt et participation des salariés	67,0	(10,4)	56,6
Participation des salariés	(1,7)		(1,7)
Impôt	4,9		4,9
RESULTAT NET APRES IS ET PARTICIPATION	70,2	(10,4)	59,8

8.8. Intégration fiscale

Un groupe d'intégration fiscale est constitué autour de Schneider Electric SE dans lequel sont incorporés Schneider Electric Industries SAS et ses principales filiales françaises dont Schneider Electric France.

Notre société est soumise à ce régime d'intégration fiscale depuis le 1^{er} janvier 1999.

8.9. Situation fiscale latente

Le tableau ci-dessous indique l'allègement (colonne créances) ou l'accroissement (colonne dettes) de la charge fiscale future.

	31/12/2021		31/12/2020	
	Créances	Dettes	Créances	Dettes
- Participation des salariés	0,4	0,0	0,4	0,0
- Contribution sociale de solidarité (Organic)	1,4	0,0	1,1	0,0
- Risques divers	27,3	1,9	14,8	1,9
- Stocks	0,8	(0,0)	0,0	0,1
- Indemnités fin de carrière et assimilées	35,5	0,0	33,9	0,0
- Provisions réglementées	0,0	9,8	0,0	11,2
- Divers	0,1	0,2	0,1	0,2
Deficit fiscal reportable	0,0	0,0	0,0	0,0
TOTAL GENERAL	65,5	11,8	50,3	13,3

8.10. Effectif moyen et ventilation par catégorie (CDD et CDI)

	2021	2020
Ingénieurs et cadres	2 649	2 660
Agents de maîtrise techniciens et employés	2 016	2 121
Ouvriers	1 620	1 686
TOTAL GENERAL	6 285	6 467

